



- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 29 MARS 2016 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦	Approbation des comptes rendus des 9 février 2016 et 7 mars 2016.....	2
FINANCES	5
BUDGET PRIMITIF 2016.....		5
01/	Vote du budget primitif 2016 - commune (budget principal).....	5
02/	Vote du budget primitif 2016 - service extérieur des pompes funèbres	31
VOTE DES TAUX.....		32
03/	Fixation des trois taxes locales pour 2016.....	32
REMISES GRACIEUSES		32
04/	Remises gracieuses pour les années 2010 à 2014.....	32
ADMISSIONS EN NON-VALEUR		32
05/	Admissions en non-valeur pour les années 2011 à 2015	32
APPEL A PROJET 2016 « ADOS »		32
06/	Acceptation de l'accompagnement des projets « fête de quartier », « Young Talents » et « on s'bouge » conclus par le collectif « projets jeunes » du CSC de la Fontaine Gueffier et autorisation donnée à Mme le Maire de déposer des projets et de solliciter des aides financières dans le cadre de l'appel à projet 2016 « ados » lancé par la CAF des Hauts-de-Seine et de signer les éventuelles conventions relatives aux financements de ces projets	32
07/	Acceptation de l'accompagnement des projets « Rencontre interculturelle », et « séjours jeunes » du service jeunesse et autorisation donnée à Mme le Maire de déposer des projets et de solliciter des aides financières dans le cadre de l'appel à projet 2016 « ados » lancé par la caf des Hauts-de-Seine et de signer les éventuelles conventions relatives aux financements de ces projets	32
TARIFS.....		34
ÉDUCATION		34
08/	Approbation de la grille tarifaire pour la restauration scolaire et de la grille tarifaire en cas d'absence ouvrant droit à déduction	34
09/	Approbation de la grille tarifaire pour les centres d'accueils périscolaires.....	34
10/	Approbation de la grille tarifaire pour les accueils de loisirs sans hébergement.....	34
11/	Approbation de la grille tarifaire pour les activités spécialisées	34
12/	Approbation de la grille tarifaire pour les prestations de séjours	34
13/	Approbation de la grille tarifaire relative à l'utilisation et aux activités des studios de musique la chaufferie	34
14/	Approbation des tarifs pour la pratique d'activités récréatives à l'espace marc Lanvin	34
15/	Approbation des tarifs pour les ateliers culturels	35

16/ Approbation des tarifs des activités aquagym seniors, natation seniors et gymnastique et relaxation seniors.....	35
17/ Approbation des tarifs de droit de stationnement.....	35
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS.....	35
18/ Révision des tarifs appliqués au sein des centres sociaux et culturels hors quotient familial.....	35
ÉDUCATION.....	35
19/ Approbation de la mise en place de l'aide aux voyages.....	35
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS.....	36
Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association.....	36
20/ Le comb (Club Olympique Multisport de Bagneux) pour l'attribution d'une subvention de 380 000 €.....	36
21/ Le Casc (Comité d'Action Sociale et Culturelle Des Personnels et des Établissements Publics Communaux De Bagneux) Pour L'attribution D'une Subvention De 128 500 Euros.....	43
22/ L'OBS (Office Balnéolais du Sport) pour l'attribution d'une subvention de 83 380 Euros.....	44
23/ l'adib (association de développement intercommunal des Blagis) pour l'attribution d'une subvention de 16 299 euros.....	44
24/ l'association régie de quartier de Bagneux pour l'attribution d'une subvention de 25 000 Euros.....	44
25/ L'association du foyer des jeunes travailleurs Victor Hugo pour l'attribution d'une subvention de 10 000 Euros.....	44
26/ Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (cidff) des hauts-de-seine pour l'attribution d'une subvention de 13 100 Euros.....	44
27/ Attribution de subventions municipales hors conventions d'objectifs aux associations pour l'année 2016.....	44
DISPOSITIF POLITIQUE DE LA VILLE.....	45
28/ Approbation de la programmation pour l'année 2016 du contrat de ville (59 actions) et autorisation donnée à Mme le maire de solliciter des subventions dans ce cadre Adhésions.....	45
29/ adhésion à l'association théâtre du chaos-compagnie Sara Veyron.....	45
ADMINISTRATION GENERALE.....	45
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - VALLEE SUD GRAND PARIS.....	45
30/ désignation des commissaires titulaires et suppléants pour la ciid.....	45
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLETC).....	46
31/ Désignation des commissaires titulaires et suppléants pour le CLETC.....	46
ECOLE ELEMENTAIRE MAURICE THOREZ.....	46
32/ modification de la délibération du 28 avril 2014 désignant les représentants devant	

siéger aux conseils d'écoles maternelles et élémentaires	46
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEONARD DE VINCI	46
33/ modification de la délibération n°13 du 16 décembre 2014 portant désignation des représentants du Conseil municipal devant siéger au conseil d'administration du lycée Léonard de Vinci	46
CONSEIL D'ADMINISTRATION D'IDF HABITAT	46
33 bis/ Autorisation donnée à Mme le Maire de proposer la candidature de deux élus municipaux en tant qu'administrateur pour siéger au sein du Conseil d'administration d'IDF habitat.....	46
AMENAGEMENT URBAIN.....	47
SECTEUR ZAC ECOQUARTIER VICTOR-HUGO	47
34/ Modification des modalités de paiement prévues aux termes de la promesse de vente portant sur la parcelle r n° 168 signée le 23 décembre 2013 entre la ville et la semaba	47
RATP.....	47
35/ Autorisation donnée à la ratp de déposer un permis de construire pour le centre de dépannage des trains avenue Henri Barbusse	47
DENOMINATION DE LA PLACE DES BAS-LONGCHAMPS QUARTIER DES BAS-LONGCHAMPS.....	48
36/ Approbation de la dénomination de la place du centre-commercial des Bas- Longchamps.....	48
SITE MEUNIERES - PETIT	48
37/ Instauration d'un périmètre d'étude en vue de l'aménagement du secteur Albert- Petit Meuniers.....	48
CESSION A LA SEMABA DES LOCAUX SITUES 119 RUE DE VERDUN.....	49
38/ Cession au profit de la Semaba du lot de copropriété n° 4 sis 119 rue de Verdun.....	49
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE (SAGE)	51
39/ Avis de la commune de Bagneux sur le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de la Bièvre (sage).....	51
SERVICES TECHNIQUES.....	52
ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AERIENS RUE DE LA FONTAINE AVEC LE SIPPAREC	52
40/ Approbation de la convention de co-maitrise d'ouvrage et des conventions financières pour les réseaux orange et numéricable à passer avec le Sipparec et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer	52
AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE.....	52
41/ travaux d'accessibilité des bâtiments et ascenseurs.....	52
42/ travaux de remplacement des fenêtres de l'école élémentaire Albert Petit.....	52
43/ travaux de rénovation de la couverture du bâtiment principal du groupe scolaire Henri Wallon.....	52
JARDINS PARTAGES.....	52

44/ Approbation de la convention cadre et de la charte pour la mise a disposition de terrains à titre gratuit au profit d'associations portant des projets de jardins partagés et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer	52
CONVENTION VILLE/ CCAS	54
45/ Approbation de la convention concernant la mutualisation pour la fourniture de l'énergie électrique (modalités de réfacturation) à passer entre la Ville et le CCAS et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	54
RESTAURATION	54
MARCHE FOURNITURE DE REPAS	54
46/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants.....	54
CESSION	54
DEPE.....	54
47/ Cession à titre onéreux de ferrailles.....	54
RESTAURATION	54
48/ cession à titre onéreux de matériels du service de la restauration	54
JUMELAGE	55
DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF)	55
49/ Acceptation de la convention à passer avec l'association douleurs sans frontières (dsf) visant une prise en charge adaptée des enfants et familles en souffrance dans plusieurs établissements de l'enfance et la petite enfance à Vanadzor et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	55
PERSONNEL	55
50/ Mise à jour du tableau des effectifs	55
51/ Accueil des volontaires en mission de service civique.....	55
52/ approbation de la convention de mise à disposition de moyens en personnel de la commune de Bagneux pour gestion des services charges de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (plu) au profit de l'établissement public territorial « vallée sud-grand paris » et autorisation donnée à Mme le Maire de signer	56
53/ Approbation de la Convention de mise à disposition de moyens en personnel de la Commune de Bagneux pour gestion des services charges de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (pup) au profit de l'établissement Public Territorial « Vallée Sud-Grand Paris » et autorisation donnée à Mme le Maire de signer	56
VOEU	56
54/ Voeu de la municipalité sur le financement du logement social	56



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 29 MARS 2016 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose de commencer notre séance du Conseil municipal.

Je passe tout de suite la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, absente, pouvoir à Nouraqa Balutch

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, absente

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah
HOURS Françoise, absente, pouvoir à Michel Reynaud
DARD Catherine, absente, pouvoir à François Payen
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, absent, pouvoir à Aïcha MOUTAOUKIL
KONÉ Justin, absent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Bernadette David
FRESSE Ludovic, présent
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Roberto Romero Aguila
ZANI Saïd, présent
POURTAUD Michèle, absente, pouvoir à Jean-Luc Rousseau
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Saléha Gargari
HUET Dominique, présente
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Chers collègues, avant de commencer l'ordre du jour du Conseil, je voudrais vous informer que Mme Pourtaud m'a adressé un mail daté du 8 mars pour m'indiquer que, dorénavant, M. Rousseau serait Président du groupe Bagneux Demain.

Je pense que nous pouvons prendre acte de cette décision.

Vous savez probablement que Mme Pourtaud est absente depuis plusieurs séances du fait de problèmes de santé de son conjoint à qui nous souhaitons bon rétablissement.

J'espère qu'elle sera bientôt à nouveau parmi nous.

Nous avons à approuver les comptes rendus des Conseils municipaux.

◆ **Approbation des comptes rendus des 9 février 2016 et 7 mars 2016**

Avez-vous des remarques à formuler sur celui du 9 février 2016 ?

M. ROUSSEAU. - Je voulais faire remarquer à propos du vote du DOB, page 25, que s'agissant des 6 avis contraires, seul 4 noms sont notés et notre groupe n'est pas clairement identifié.

J'ai noté également qu'à la page 40, pour la délibération parlant de la Semaba, il y a 4 abstentions, 4 noms, mais Mme Pourtaud n'est pas prise en compte. J'avais le pouvoir, d'où l'intérêt de spécifier le nom du groupe politique.

Page 52, sur le vœu, il est noté 4 non-participations au vote. Je rappelle que j'avais un pouvoir de Mme Pourtaud.

Mme le MAIRE. - Avez-vous d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

En tenant compte des remarques de M. Rousseau, le PV est adopté à l'unanimité.

Nous passons à l'approbation du PV du Conseil municipal du 7 mars.

Avez-vous des remarques à formuler ?

M. ROUSSEAU. - Cela va être un peu plus long.

« Notes et observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 7 mars 2016 :

Ce compte rendu m'amène à faire 3 remarques très importantes par rapport à ce qui est inscrit.

Avant de développer mon propos, je tiens à préciser que notre groupe ne remet pas en cause le travail de la sténotypiste.

La première concerne la retranscription dans ce compte rendu de 2 interventions venant de la salle, tout d'abord, l'intervention de la personne : j'avais le droit de filmer jusqu'à maintenant.

Cela veut dire que la personne a donc filmé une partie du Conseil municipal.

La deuxième concerne le bravo venant également du public suite à une intervention de M. Zani.

Notre groupe demande de retirer ces remarques antidémocratiques qui n'ont pas lieu d'être, sachant que le public n'a pas le droit d'intervenir dans le débat.

Le deuxième point concerne la phase de dépouillement.

Il a été noté tout d'abord : nous avons bien 39 bulletins dans l'urne, soit un nombre égal à celui des inscrits.

4 lignes en dessous, il est noté : nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36, 2 lignes en dessous, nombre de suffrages exprimés : 36.

Vous comprendrez aisément que cette situation n'est pas en corrélation avec les résultats annoncés dans cette proposition de compte rendu de Conseil municipal du 7 mars 2016.

Certes, j'étais présent à ce Conseil, chargé en surprises et en colère, mais de ma place, je ne pouvais pas tout observer. Je n'ai certainement pas tout entendu non plus.

Vous, Madame le Maire, qui êtes respectueuse de la démocratie et de l'application des règles, notre groupe s'étonne que vous n'ayez pas eu sur-le-champ la vigilance de faire préciser clairement le résultat.

Certes, pour confirmer le vote des élus de votre majorité municipale, vous nous avez fait une longue plaidoirie sur le fait qu'il n'y avait aucune défaillance concernant le vote de ces 32 élus.

La troisième remarque : sur ce compte rendu n'apparaît pas le calcul du quotient qui sert au calcul pour l'attribution des sièges.

On ne retrouve pas non plus l'attribution des sièges par liste en présence.

Madame le Maire, évidemment, notre groupe ne va pas aller au tribunal, même au vu de ce compte rendu. Soyez rassurée là-dessus.

Nous laissons faire le destin politique des uns et des autres.

Les politiques, ça va mais ça vient.

Nous vous demandons expressément que mon intervention figure au compte rendu du conseil en cours.

Au vu des remarques que nous avons faites, nous n'approuverons donc pas ce compte rendu du Conseil municipal du 7 mars 2016.

Nous demandons que cette approbation du Conseil municipal du 7 mars 2016 soit reportée à une date ultérieure.

Merci pour l'attention portée à mon intervention. »

Mme le MAIRE. - Concernant les chiffres, il s'agit d'une erreur, bien sûr. Nous vous remercions de l'avoir soulevée. Nous ne l'avons pas corrigée, nous pouvons le faire immédiatement.

S'agissant du calcul du quotient, je ne l'ai pas évoqué dans le conseil municipal. Notre sténotypiste ne pouvait donc pas le noter. Ce ne sont pas des phrases que j'ai prononcées au Conseil municipal. Celles et ceux qui étaient à ce Conseil s'en souviennent.

Si avec ces remarques, cela vous convient, nous changeons le nombre.

Vous notez les interpellations dans la salle. Des interpellations ont eu lieu.

La sténotypiste n'a évidemment pas noté l'interpellation à notre demande.

Ce sont des personnes dans la salle qui ont dit un certain nombre de choses. Cela a été noté dans le compte rendu comme « interventions de la salle ».

Il me semble normal que les interventions de la salle, étant donné les conditions de ce nouveau scrutin, aient pu être notées.

Chaque fois que, lors du Conseil municipal, le public interviendra, ce qui n'est normalement pas autorisé, ses interventions seront notées au PV dès lors qu'elles seront énoncées volontairement, de manière qu'elles soient entendues et écoutées de tous et de toutes.

M. ZANI. - D'après ce que je viens d'entendre, je reviens au Conseil municipal initial qui a eu lieu à la salle des fêtes, que j'ai eu l'honneur de présider.

Je vous prends à témoin, Madame Amiable, à un moment donné, la salle interrompait M. Sueur. Vous-même m'avez fait signe de leur demander d'arrêter. Mes remarques n'ont pas été faites à ce

moment. Toute une salle avait exprimé un mécontentement à la suite d'une remarque, peut-être désobligeante, je le conçois, de M. Sueur, mais toute la salle l'a interrompu. C'est vous-même qui m'avez fait signe de demander à la salle de se taire.

Mme le MAIRE. - C'était un conseil municipal particulier.

M. ZANI. - Il y en a eu d'autres où la salle est intervenue.

Mme le Maire. – Il s'agissait du Conseil municipal consécutif aux élections municipales. Dans ces moments-là, il y a beaucoup de monde. Il y a toujours un peu d'animosité consécutive à la campagne électorale. Depuis, ce n'est pas le cas dans nos Conseils municipaux.

M. ZANI. - Un Conseil municipal est un Conseil municipal.

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a jamais de remarques dans le public. Vous en avez rarement entendu depuis le début du mandat, jamais même.

Cela vous convient-il ainsi, Monsieur Rousseau ?

M. ROUSSEAU. - J'entends la modification, mais je voterai contre vous vous en doutez.

Toutefois, le quotient, je l'ai lu sur un compte rendu succinct, peut-être sur le site de la ville.

Mme le MAIRE. - Sur le site de la ville, c'est obligatoire.

M. ROUSSEAU. - Si on peut le faire réapparaître ?

Mme le MAIRE. - On ne peut pas le faire apparaître, car je ne l'ai pas prononcé, j'en suis certaine.

M. ROUSSEAU. – Que tout ce que l'on peut vérifier par rapport à ce compte rendu, le soit en fonction des données que vous avez. C'est notre demande.

Mme le MAIRE. - D'accord.

Nous passons à l'approbation du compte rendu.

☞ VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ, MOINS 2 AVIS CONTRAIRES (GROUPE BAGNEUX DEMAIN)

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Nous passons aux délibérations.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2016

01/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, chers collègues, le budget examiné en commission la semaine dernière et dont nous avons à débattre ce soir s'inscrit évidemment dans les orientations que Mme le Maire vous a présentées lors de notre dernier Conseil municipal, le 9 février, des orientations encore fortement marquées par un contexte économique, social et financier préoccupant, sans parler de l'environnement international et du poids de la menace terroriste.

Le premier invariant qui nous est imposé reste la poursuite de la baisse des dotations aux collectivités engagée en 2014, avec l'objectif affiché de faire 28 milliards d'économies, la plus

grande part étant supportée par le bloc communal. Or, nul ne peut imaginer qu'une telle ponction n'ait pas de conséquences sur l'action des collectivités et notamment sur leurs choix en matière d'investissements.

Une étude de la Banque Postale de décembre 2015 souligne un effondrement de 21 % de l'investissement des communes depuis 2013. Derrière ce pourcentage, ce sont des milliers d'emplois qui sont remis en cause. Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, indiquait ainsi la semaine dernière sur Europe 1, que « les collectivités locales sont nos premiers clients » ; faute de moyens, elles réduisent leurs commandes, entraînant « la perte de 12 000 emplois en 2015 et sans doute encore 8 000 en 2016 ».

De son côté, l'INSEE dans sa dernière enquête sur la conjoncture dans l'industrie du bâtiment le 24 mars dernier confirme aussi que « les carnets de commandes restent très inférieurs à la normale ».

Décidément, la poursuite de la baisse des dotations n'est pas « tenable », comme vient de le redire l'Association des Maires de France.

C'est dans cette période de fortes incertitudes que le projet de loi dit « travail » vient encore ajouter de l'inquiétude parmi les salariés, les chômeurs et les jeunes. Alors qu'il faudrait se donner les moyens de doper les créations d'emplois, ce projet vise à faciliter les licenciements économiques et affaiblir les droits des salariés et de leurs représentants dans les entreprises. Oui, il y aurait mieux à faire que de toujours renforcer les cadeaux, y compris fiscaux faits aux employeurs, notamment les plus importants.

Au titre du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (le CICE) et du pacte de responsabilité, près de 33 Md€ sont versés en 2016 et 41 le seront en 2017 pour l'essentiel à des entreprises comme Auchan, la Poste ou Thalès.

Le crédit impôt a bien été versé, la compétitivité s'est bien soldée par une concurrence effrénée, mais de l'emploi, nous n'en voyons pas la couleur ! Et je ne parle pas du Crédit Impôt Recherche qui enrichit une multinationale comme Sanofi sans tenir compte des milliers de suppressions d'emplois qu'elle conduit pourtant dans notre pays.

On peut donc comprendre, et pour ma part je les soutiens, que des centaines de milliers de salariés soient dans l'action. Plutôt que de s'entêter à n'écouter que les sirènes du MEDEF, le Gouvernement ferait bien mieux d'entendre enfin ses électeurs, les salariés, les petites gens, les retraités, les chômeurs, les jeunes.

Cette double démarche, en direction des communes et envers les salariés relève hélas de la même logique de réduction de la dépense publique et de la réduction des droits au profit du monde de la finance - un monde qu'il s'agissait pourtant de combattre il n'y a pas si longtemps.

Alors que les besoins des habitants, particulièrement dans une ville populaire comme la nôtre, ne cessent de croître, on voit bien que c'est tout le contraire qu'il faudrait faire : soutenir les collectivités et aider les entreprises qui créent des emplois stables et préservent l'environnement.

Dans ces conditions, l'exigence de réduction des inégalités sociales et territoriales dans notre région est plus que jamais d'actualité. Mais rien n'est écrit aujourd'hui pour que la nouvelle métropole du Grand Paris et ses nouveaux territoires y contribuent favorablement.

Non seulement, cette construction reste complexe, inaboutie et encore incertaine d'un point de vue financier, mais pour le moment, si l'on n'y prend garde, elle pourrait même encore aggraver

les écarts entre territoires et entre citoyens.

Les financements se font en effet plus rares, les taxes sur les entreprises sont loin de compenser feu la taxe professionnelle.

On le voit, construire un budget communal relève désormais de la gageure. De très nombreuses communes dans notre pays n'arrivent d'ailleurs plus à trouver l'équilibre, pourtant obligatoire. Pour notre part, le budget primitif qui vous est présenté est équilibré. Cependant, nos ressources sont dans une situation de plus en plus précaire, avec une dotation forfaitaire - le droit commun en quelque sorte - qui continue de baisser, tandis que la DSU, censée répondre à des besoins spécifiques et à réduire les inégalités entre territoires, ne fait que compenser - en partie seulement - cette réduction.

Comme le montre le rapport de présentation qui vous a été transmis, très clair et détaillé, et j'en remercie le service des finances, sa directrice Fabienne Baron, la D.G.A. Estelle Tarragon et toute la Direction générale, c'est près de 1,4 million qui nous manque au bout de 3 ans, soit une année et demie de fonctionnement de notre Centre Municipal de Santé !

Cette année encore, donc, il a fallu faire preuve d'une grande vigilance quant aux dépenses, trouver de nouvelles recettes, activer plusieurs leviers. Depuis le début du mandat, la commune a ainsi dû adapter sa stratégie financière pour permettre la mise en œuvre des engagements au service des habitants.

Je remercie ici les services municipaux qui ont fait beaucoup d'efforts pour rechercher des économies ne remettant pas en cause la qualité du service public, bien au contraire. Avec la démarche de « remodelage du service public » dans laquelle nous sommes engagés, nous cherchons même à mieux répondre aux évolutions des besoins des Balnéolais, jeunes et moins jeunes.

Une démarche dans laquelle, nous ne le cachons pas, il faut faire des choix. C'est d'ailleurs la responsabilité des élus que nous sommes. Des choix qui correspondent aux priorités que nous nous sommes données, mais des choix limités par les ressources dont nous disposons.

Dans ce contexte difficile et au vu de la situation de nombre de familles balnéolaises qui font face à des difficultés croissantes ou pour le moins à un pouvoir d'achat en berne, Mme le Maire a proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale cette année. Les trois taxes resteront donc stables, d'une part, parce que le niveau de nos taux reste élevé et, d'autre part, parce que les impôts vont tout de même augmenter avec la hausse annuelle des valeurs cadastrales décidée dans la Loi de Finances à 1 %.

Cette décision est facilitée par l'impact déjà positif généré par l'arrivée de nouveaux habitants liée à la livraison de 400 logements, un élément encourageant dans la perspective de l'inauguration prochaine de nouvelles résidences et de nombreux programmes à venir dans les années futures.

Le gain global lié aux augmentations des bases physiques de taxe d'habitation et de taxe foncière devrait ainsi s'élever cette année à 590 000 €. Des ressources supplémentaires qui permettront aussi bien sûr de faire face aux dépenses à venir pour l'accueil de ces nouveaux habitants.

Un mot pour souligner que la commune percevra cette année la part additionnelle de TH et TF non bâtie précédemment versée à Sud-de-Seine, mais reversera ce montant à Vallée Sud Grand Paris dans le FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales).

Concernant la prime aux maires bâtisseurs, le chiffrage des 692 000 € inscrits au BP s'appuie sur

les permis déclarés au second semestre 2015. Nous restons en attente des modalités précises.

Enfin, pour augmenter nos recettes, nous nous inscrivons dans la perspective de contractualisation avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Nous travaillons ainsi à obtenir plus de 2 M€ du département en fonctionnement et en investissement pour couvrir des dépenses de travaux et d'investissements mais aussi de subventions aux associations. Avec Mme le Maire, nous avons donc rencontré le Président du Conseil départemental vendredi dernier, pour avancer sur le sujet.

Deux points de précision à ce stade de la présentation :

Concernant notre société d'économie mixte, la Semaba, avec la future cession du patrimoine locatif social à la SA HLM IDF Habitat, nous avons fait le choix, je le rappelle, de préserver le droit au logement des locataires de la Semaba et sur la nécessité de ne pas peser sur les finances de la ville.

La somme de 2 M€ inscrite au BP 2015 en vue d'une éventuelle augmentation de capital n'a donc pas été versée. Elle sera constatée lors du compte administratif en juin et sera reprise au BS 2016 avec éventuellement un ajustement puisque la commune devra participer au capital d'IDF Habitat.

Ensuite, vous l'avez vu dans le rapport, nous proposons de ne pas inscrire au BP les 5 M€ que nous attendons de la vente du terrain Sarrail. Le processus de vente est en effet bien engagé, mais l'incertitude sur l'échéance de l'encaissement de ce montant très élevé nous a conduits à ne pas prendre le risque d'engager des dépenses à cette hauteur. La cession le plus tôt possible dans l'année permettrait d'augmenter le programme d'investissements et de poursuivre le désendettement au moment du budget supplémentaire.

Pour autant, nous ne renonçons pas à nos projets, bien au contraire ! Je l'ai dit, la baisse des dotations fait porter aux communes le risque de ne pas pouvoir tenir leurs engagements municipaux. Nous nous donnons les moyens de préserver nos priorités, ce qui sera encore le cas cette année, je vais y venir dans un instant.

Nous avons ainsi fait le choix de mieux répondre à l'évolution des besoins des habitants tout en revoyant certaines de nos dépenses et en faisant des économies parmi nos activités et nos services. Ces évolutions ne sont pas simples à mettre en œuvre pour les services et les agents concernés et nous veillons à ce qu'ils soient accompagnés le mieux possible.

Mais cette démarche nous permet de maintenir un budget d'investissement qui réponde aux besoins d'entretien du patrimoine communal et du développement de la ville, tout en préservant la santé financière de la commune. C'est ainsi que nous pouvons dégager cette année 7,1 M€ pour augmenter la part d'autofinancement de notre budget d'investissement (à 71 %). Cela nous permet de limiter notre recours à l'emprunt à seulement 13 % du total des recettes d'investissement, le reste étant concerné par les subventions.

Vous avez le détail des dépenses d'investissement prévues, je ne vais évidemment pas les citer toutes. Vous me permettrez de m'arrêter sur les plus saillantes, en lien avec notre programme municipal.

Parmi les 9,5 M€ de travaux prévus, nous engageons la construction de la crèche Victor Hugo, dans la ZAC écoquartier, pour un montant de 1,2 million.

Les travaux prévus dans les écoles, liés à des rénovations nécessaires, à l'ouverture de nouvelles

classes, ou pour gagner en économies d'énergie, représenteront 1,1 million. Nous maintenons la gratuité des temps d'activité périscolaire, ce que ne font pas 34 % des communes françaises ! Nous tenons aussi l'engagement de continuer à faire partir tous les enfants de CE2 en classe de découverte, à proposer l'allocation-étudiante. Enfin, dans une logique de mutualisation des savoir-faire et des coûts, Bagneux a été retenue dans le cadre d'un appel à projets de la ville de Malakoff pour que notre cuisine centrale assure les repas de cette commune.

Notre ambition d'agir pour la planète et le climat, d'améliorer le cadre de vie se traduit de plusieurs façons.

La plus marquante est sans conteste la mise en œuvre effective du réseau de géothermie d'ici à quelques semaines. D'ores et déjà, plusieurs milliers de foyers sont raccordés. Nous allons aussi doter la ville de 200 poubelles supplémentaires et construire de nouvelles pistes cyclables. Parce que le cadre de vie, c'est aussi la préservation de notre patrimoine, au terme d'une étude qui a pointé le caractère exceptionnel de l'Église Saint-Hermeland - nous le savions déjà - nous consacrerons d'ores et déjà 500 000 € cette année à sa rénovation.

Du côté des personnes âgées, nous engageons un processus inédit pour une collectivité, celui d'assurer la prise en charge par le service public de la perte d'autonomie. Cela implique de faire évoluer le service d'aide au maintien à domicile, en professionnalisant des agents du service public en faveur de personnes qui vont être de plus en plus nombreuses sur la ville et dont les ressources sont limitées.

Dans ce même souci de favoriser l'accès aux droits, nous inscrivons cette année 350 000 € pour l'accessibilité des bâtiments publics, une nécessité absolue pour permettre aux personnes handicapées de mieux se déplacer dans la ville, de mieux vivre la ville.

Pour 2016, nous maintenons aussi le budget des associations pourtant mises à mal tant par le département que par d'autres baisses de subventions.

Contrairement à la logique mortifère à l'œuvre de réduction tous azimuts de la dépense publique, qui pénalise les populations modestes, nous décidons de maintenir un haut niveau de service public. Nous avons ainsi instauré l'ouverture le samedi matin de certains services publics communaux, comme l'état civil ou les centres socioculturels, ce qui correspondait à des attentes fortes et qui permet de mieux coller à l'évolution du rythme de vie des habitants.

C'est pourquoi nous ne nous résignons pas à la baisse des dotations et que nous restons mobilisés, avec des milliers d'autres élus, pour que le gouvernement revienne sur cette décision en 2017.

Je vous invite donc, après un échange que j'espère le plus riche possible, à soutenir ce budget empreint de détermination, d'ambition et de responsabilité.

Mme le MAIRE. - Merci.

Avez-vous des interventions à formuler ?...

M. ROUSSEAU. - Merci, Madame le Maire.

Bagneux, budget 2016.

Nous voici donc devant le budget primitif 2016. Je ne rappellerai pas tous les points évoqués au cours du DOB budgétaire au conseil du 9 février. Toutefois, au premier regard, nous sommes effarés, au regard du décalage entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, par rapport au budget global.

Le budget de fonctionnement annoncé représente environ 83 % du budget total. Attention à l'avenir.

Une ville ne peut pas résister longtemps avec un tel budget de fonctionnement, aussi élevé, par rapport au budget global.

Ce budget de fonctionnement, malgré les économies annoncées, augmente de près de 11,5 M€, plus 18 % par rapport à 2015.

Si on continue ainsi, étant donné le contexte économique national, dans lequel nous sommes, la gestion de notre commune ne sera à terme que de la gestion courante, ce qui ne sera pas compatible avec les transformations en cours et à venir nécessaires au développement économique de notre ville.

Nous prenons note d'un point positif : celui-ci concerne le maintien des taux de fiscalité : pas d'augmentation pour 2016.

Vous faites référence dans le rapport aux programmes à venir pour financer les besoins de la population, mais ils ne sont pas encore installés et ne produisent encore pas de ressources ou peut-être pas au niveau attendu, même si vous avez tenté de nous rassurer à l'instant.

C'est tout de même un voile de la situation budgétaire que vous prévoyez pour 2016.

On peut observer la baisse concernant les charges de personnel d'environ 700 000 €.

On prend en compte le remodelage du service public que vous avez évoqué à l'instant, en externalisant et en modifiant certains services, comme vous l'avez évoqué.

Mais en toute évidence, nous n'avons pas tous les éléments concernant, entre autres, les dotations aux collectivités, sujet qui divise l'exécutif, comme d'habitude.

N'oublions pas que celui-ci a annoncé une petite hausse des salaires des fonctionnaires.

Il va bien falloir trouver de l'argent.

Les engagements de l'État ne sont pas clairs du tout pour aider ou pas les collectivités.

Certes, nous entrons dans une période préélectorale, mais nous ne croyons pas au Père Noël.

Nous sommes conscients qu'il peut y avoir des illusions électoralistes. Il est difficile d'établir un budget dans des conditions correctes.

La politique nationale n'est jamais très loin avec le contexte économique qui reste préoccupant.

La croissance faible, 1,2 %, l'augmentation du nombre de chômeurs, plus de 10,6 % de la population active, c'est un point que nous pouvons partager.

On s'arrête quelques instants sur le paragraphe de votre rapport concernant les EPT et la MGP.

Un nouveau système budgétaire est mis en place.

Le principe de neutralité budgétaire souhaité par les élus étant assuré par des flux financiers dans un système à 3 niveaux : MGP, EPT, communes.

Cette architecture financière et fiscale complexe fonctionne grâce à des mécanismes de reversements.

Les communes lèvent l'intégralité de l'impôt aux ménages, tandis que les EPT et la MGP se partagent la fiscalité perçue sur les entreprises jusqu'en 2020.

L'EPT est également financé par ces villes membres via le versement du fonds de compensation des charges territoriales alimenté pour l'essentiel par des recettes nouvelles encaissées par les communes.

Ce mécanisme a pour conséquence d'augmenter artificiellement le niveau des recettes et des dépenses qui ne font que transiter par le budget communal avec pour résultat de complexifier la lecture budgétaire.

On voit que tout cela est artificiel, complexe et pas sûr du tout pour les finances de notre ville, principalement en termes de ressources.

Vous nous permettez de rappeler qu'à cet instant de vote du budget 2016 de notre commune, la situation financière de la Semaba retient toujours particulièrement notre attention, même si nous savons qu'un plan d'actions semble être mis en oeuvre concernant la cession de son patrimoine locatif, la proposition de reprise par SA HLM IDF Habitat, à cet instant, nous ne disposons toujours pas d'éléments financiers tangibles sur cette reprise de logement locatif et sur la situation économique de la Semaba pour les prochains mois.

Certes, à la lecture de ce rapport, vous vous attachez à nous présenter une vision rassurante pour sécuriser les liens entre la commune et la Semaba.

Nous aimerions que vous nous argumentiez ce qu'est un accompagnement soutenu au redressement de la Semaba.

Nous n'oublions pas à cet instant la référence aux 10 M€ prêtés par la ville.

Où en est la planification de ce remboursement ?

Rappel : la ville avait voté dans son budget primitif 2015 une augmentation de capital de 2 M€, ainsi qu'une subvention de 500 K€ qui serait reconduite en 2016.

Nous noterons que, certes, l'endettement de la ville est élevé, mais maîtrisé jusqu'à ce jour.

Nous retenons également la volonté de réduire l'encours de la dette, comme cela a été le cas sur l'exercice 2016.

Pour conclure, vous nous annoncez un budget équilibré. Nous retenons plutôt un budget d'équilibriste dans un contexte économique national difficile et incertain, mêlé à la crème pâtissière bourrative du millefeuille MGP, EPT, région, département, illusion de fusion de départements et de communes.

Vous comprendrez que notre groupe Bagneux Demain ne votera pas ce budget.

Le groupe Bagneux Demain.

Merci.

M. MARTIN. - Madame Le Maire, mes chers collègues,

Nos inquiétudes exprimées lors du Débat d'Orientation Budgétaire en février 2016 sur votre capacité à engager de front les grands défis de demain à Bagneux, sans mettre en péril les finances de la ville et les impôts des contribuables, se confirment. La navigation à vue a ses limites surtout dans un contexte général qui pèse de plus en plus lourdement sur les communes et

les citoyens.

J'ai bien aimé l'expression le budget d'équilibriste.

La loi de finance 2016 confirme l'effort budgétaire demandé aux communes de 1,45 Md€ au titre du redressement des finances publiques ainsi que la progression des dotations de péréquation sur les communes identifiées comme les moins favorisées comme Bagneux avec une progression des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et du FSRIF.

L'impact financier pour Bagneux par rapport au Budget primitif 2015 est de 406 000 €, un effort important, trop rapide et trop fort, demandé à toutes les communes. Les finances de nos collectivités subissent une double peine. Les charges s'alourdissent de plus en plus alors que, simultanément, les ressources se réduisent, année après année, sous l'impact de diminutions des concours de l'État dont la brutalité va croissant.

Pour nombre de nos concitoyens, c'est bien souvent l'action des communes qui permet de garder un lien avec la vie économique et sociale.

Aujourd'hui, l'avenir des communes de France et la qualité des services publics qu'elles assurent sont menacés. Par ailleurs, notre commune est moins touchée que d'autres communes qui ne sont ni riches, ni pauvres et qui ne bénéficient pas de la DSU, de la Donation Nationale de Péréquation (DNP) ou du FSRIF.

Concernant le Fonds de Solidarité Régional Île-de-France, je confirme mon étonnement en commission des finances de ne pas prévoir une revalorisation en 2016. L'Assemblée nationale a adopté un amendement proposant de poursuivre la montée en puissance du FSRIF, sur le même rythme que depuis 2012 (+ 20 M€ en 2016) d'environ 7 %.

Avec plus de 60 % de logements sociaux et 30 810 € de revenu moyen annuel par habitant, Bagneux se situe dans la moyenne basse en IDF. Cela serait étonnant que Bagneux ne bénéficie pas d'une revalorisation du FSRIF à hauteur de + 6 à 7 %, c'est-à-dire environ 200 à 250 000 €.

Le budget de fonctionnement est en légère augmentation (+ 150 000 €) par rapport au BP 2015 pour un montant de 63,8 M€ si l'on considère que 11,3 M€ vont être reversés au Fonds de Compensation de Charges Territoriales (EPT).

L'évolution des taxes locales en 2016 est estimée à 650 000 €.

Vous avez décidé cette année de ne pas augmenter les 3 taxes locales. C'est une bonne chose, mais comme chaque année, on le répète, les impôts locaux sont trop élevés, très élevés pour les particuliers et les entreprises de Bagneux. Avec un taux de 23,35 % de Taxe Foncière des propriétés bâties, Bagneux est bon avant-dernier avant Malakoff (24,91 %) et dans le dernier tiers concernant la Taxe d'Habitation de 16,41 %, 24^{ème} sur les 36 communes du département 92.

Je suis assez étonné de voir que les taxes additionnelles aux droits de mutation et que les taxes communales sur la consommation électrique ne soient pas en hausse en 2016 étant donné les projets de vente de terrains prévus comme le terrain Sarraill qui devrait être finalisé cette année.

Concernant le poste de dépenses de fonctionnement, nous saluons le travail important qui a été réalisé avec les services municipaux pour contenir l'évolution des charges de fonctionnement, en réduisant certains postes et en rationalisant également certaines dépenses.

Nous saluons notamment la baisse globale des frais de personnels de 800 000 € qui permet de réduire le ratio de personnel à 65,85 % contre 66,84 % au BP 2015 soit - 0,9 % à périmètre

constant. Il faut toutefois relativiser cette baisse par rapport à l'externalisation de certaines activités compensées à hauteur de 450 000 €, soit un gain au final de 350 000 €.

Nous nous félicitons aussi de la mutualisation de la production des repas avec la commune de Malakoff qui devrait rentabiliser notre structure et réduire le coût des repas de 40 centimes à terme.

Par contre, cette réduction de personnels (estimée entre 34 et 41 postes) et la rationalisation de certaines dépenses ne doivent pas se faire au détriment de la qualité de vie au travail des agents de la commune. Notre groupe sera très vigilant à ce que les objectifs de performance et de rentabilité ne passent pas devant l'humain et la qualité du travail.

La section d'investissement s'équilibre à 16,6 M€, soit une diminution de 0,61 % par rapport au BP 2015.

Autant, les années 2014-2015, années d'élection, nous pouvions comprendre que la commune était frileuse, autant, cette année, nous sommes assez surpris de la pauvreté de ce budget d'investissement. Rien sur la Pierre Plate, très peu de chose sur la ZAC Victor Hugo à part le démarrage des travaux de la crèche Victor Hugo pour 1,2 M€, des travaux pour la cuisine centrale à hauteur de 420 000 € et la réfection du clocher de l'église Saint-Hermeland pour 500 000 €.

Par contre, vous aimez bien les études. Elles sont encore à hauteur de 300 000 € pour le quartier Nord. À part les études, on ne voit pas beaucoup de réalisations.

Nous notons la reconduction de la subvention de 500 000 € pour la réhabilitation du parc ICADE qui devrait se prolonger aussi en 2017, comme vous nous l'avez dit.

Rien sur l'éventuelle acquisition d'actions d'IDF Habitat par la ville de Bagneux, pour au moins 200 000 €. J'ai compris tout à l'heure que les 2 M€ qui n'ont pas été dépensés en 2015 devraient servir à l'acquisition d'actions dans la SA HLM IDF Habitat. Est-ce 200 000 € ? Est-ce 2 M€ ? C'est assez flou. Il n'y a rien sur le remboursement du prêt de 10 M€ par la Semaba.

Rien sur la vente du terrain Sarrail pour un montant évalué à 5 M€. Pourquoi alors l'avoir inscrit dans le DOB 2016 il y a à peine un mois ?

Nous tenons toutefois à montrer notre satisfaction pour l'effort mis sur l'enveloppe réservée aux commerçants de 105 200 € en 2016. Les commerçants de notre ville ont vraiment besoin qu'on les aide et nous suivrons les actions engagées avec cette aide.

Pour rester sur une note positive, je tiens à remercier les services financiers pour la bonne gestion dynamique de la dette avec notamment la réduction de l'encours de la dette de 62 999 093 € à 60 341 353 €.

En conclusion, vous nous proposez un budget primitif qui donne l'impression d'être non maîtrisé, avec beaucoup d'incertitudes, de fortes craintes sur l'avenir et beaucoup de prudence sur les montants portés à notre connaissance.

En finalité, avec toutes les incertitudes relevées, le budget peut varier de 5 à 7 M€. M. Fabbri nous dit qu'un ajustement sera fait au budget supplémentaire, voire en fin d'année 2016. 5 à 7 M€, je n'appelle pas cela un ajustement, mais des choix d'investissement responsables à engager dès cette année.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. ZANI. - Merci, Madame le Maire.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, pour rappel, celle-ci votée en 2013 est applicable entre 2014 et 2020 se voit reportée jusqu'en 2017, année de l'innocence, car il s'agit de l'élection présidentielle.

3 chiffres clés et ce seront les seuls.

Premièrement, le montant de la DGF pour l'année 2016 est fixé à 33,109 Md€ en recul de 9,6 % par rapport à 2015.

En 2, à l'issue de la réforme, la composante forfaitaire de la DGF devrait être de 75 € par habitant, la composante de ruralité de 20 € par habitant, celle de la centralité de 15 à 45 € par habitant.

Enfin, en 3, la croissance des dotations de solidarité urbaine dite DSU et rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la loi de finances initiale pour 2015, c'est-à-dire plus 180 M€ pour la DSU et 117 M€ pour la DSR.

Ce préambule démontre que la baisse de la DGF n'a rien de brutal ni de soudain, même si son impréparation ne surprend personne eu égard aux incompétences factuelles de nos gouvernants socialistes, à commencer par leur capitaine de Titanic seconde version, car il est prouvé que le pédalo, lui, est insubmersible.

Il est tout de même curieux que, dans notre commune, la compensation de cette baisse n'a jamais été dirigée vers les subventions exorbitantes accordées à des associations dont le mérite est en dessous du montant accordé, ni - je vais me faire des ennemis - sur les indemnités des élus.

Pas de renégociation sur certains contrats de télécommunications où la concurrence fait rage et bien d'autres postes qui échappent à la diète imposée à une réduction simpliste du contenu des colis de Noël ou l'aide à la personne généralement dans une situation de précarité absolue.

Le gouvernement socialiste a réussi tout de même ce qu'aucun autre gouvernement n'a réussi à faire : donner un alibi à l'ensemble des collectivités territoriales à pouvoir justifier leur mauvaise gestion par la baisse des dotations globales de fonctionnement.

Tout le monde en parle.

Sur la métropole du Grand Paris, je rejoins Jean Didier Berger, Maire de Clamart et Président du territoire T2 qui écrit en substance, je cite : « la métropole est une cinquième couche inutile qui s'ajoute aux communes, aux intercommunalités, aux départements et à la région. Alors que ces collectivités existantes connaissent des difficultés budgétaires sans précédent, il paraît incroyable de dépenser encore de l'argent public pour donner vie à une structure qui nous est imposée.

L'outil pour prendre en compte les enjeux de l'agglomération parisienne existe, c'est la région Île-de-France, forte de ces 12 millions d'habitants ».

Fin de citation.

Concernant la fiscalité et les 3 taxes locales, je dirai tout simplement que c'est encore heureux que le taux d'imposition n'augmente pas pour l'année 2016, car malgré ce gel, le taux des 3 taxes locales reste, peut-être à juste titre, supérieur à la moyenne territoriale métropolitaine, départementale, régionale et nationale.

Le meilleur moyen d'évaluer la juste fiscalité de notre commune ne résulte pas des incantations avec lesquelles on abreuve ces concitoyens, mais plutôt à écouter ce qu'en pensent les contribuables balnéolais.

Je vous remercie.

Mme DAVID. - Je souhaite intervenir au nom du groupe Front de Gauche, communistes et citoyens.

Je remercie tout d'abord la Direction Générale et l'ensemble des services pour la qualité du travail accompli.

Dans cette période compliquée où à la baisse des dotations de l'État s'est ajoutée la réforme territoriale, la tâche était plus que complexe. Les élus et les services ont travaillé ensemble pour présenter un budget solide et responsable, nous permettant de continuer à tenir les engagements que nous avons pris devant les Balnéolais il y a deux ans.

Le budget qui nous est présenté ce soir y parvient et je remercie donc tous ceux qui y ont travaillé.

Je ne m'attarderai pas sur la nouvelle hausse des dotations de l'état pour la troisième année consécutive. Cette baisse en cumulé depuis trois ans représente 5,1 millions, c'est énorme pour une ville comme la nôtre et ce n'est pas juste, d'autant que les dotations de péréquation, qui devraient donner plus de moyens à une ville comme la nôtre où les besoins des habitants sont forts, permettent juste de perdre moins, mais cela ne peut être satisfaisant.

Je ne vais pas redire ce que j'ai déjà dit lors du débat d'orientation budgétaire, mais tout de même affirmer à nouveau haut et fort que ces baisses de dotations sont une erreur. Elles contraignent l'action de notre collectivité et, à travers cela, nos missions de service public, et limitent nos capacités d'investissement que nous souhaiterions encore plus importantes !

Et il en est ainsi pour toutes les collectivités territoriales. Rappelons les chiffres de l'AMF qui estime la baisse des investissements à 6,6 % en 2015 et craint qu'elle n'atteigne 25 % en cumulé jusqu'en 2017 !

De la rigueur en France, c'est ce que nous demandent les institutions européennes actuelles et ce que met en pratique le gouvernement, mais certainement pas ce dont notre pays a besoin pour voir une relance de son activité et le chômage diminuer enfin de manière importante !

Ceci dit, je tiens à souligner la qualité des efforts accomplis par tous, pour limiter le niveau de nos dépenses et les crédits d'activités des services.

Je sais combien c'est difficile dans le fonctionnement quotidien, mais cela permet de maintenir le service public qui est rendu aux habitants. C'est notre priorité !

Entre ces efforts sur les crédits d'activités, la recherche permanente de recettes nouvelles et la gestion très fine de nos emprunts qui nous permet de moins dépenser, ce budget nous permet cependant de continuer à agir pour nos priorités et de rester au plus près du terrain et des Balnéolais.

Je ne donnerai que quelques exemples ici, mais ce budget va par exemple permettre de :

- Maintenir le budget consacré aux subventions dédiées aux associations, qui sont essentielles pour le lien social dans notre ville.

- Développer l'aide au maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes.
- Poursuivre l'ouverture de nos services publics le samedi, notamment au niveau des CSC ou de l'Hôtel de Ville.

Ce budget nous permet aussi de continuer à investir dans l'avenir de notre ville avec un programme de travaux important, en hausse par rapport à 2015.

Je pense à la construction d'une nouvelle crèche, aux travaux dans les écoles et les bâtiments communaux, à l'agrandissement de la cuisine centrale, tout cela est indispensable pour le futur de notre ville et essentiel pour ses habitants !

Et cela sans oublier notre Histoire et notre Patrimoine en prévoyant aussi, par exemple, le début de l'indispensable réfection de Saint-Hermeland.

Enfin et c'est important, ce budget prévoit de continuer dans le même temps à stabiliser, voire à réduire l'encours de notre dette. C'est une bonne chose car cela continue à sécuriser notre ville financièrement et lui donne une vraie crédibilité.

Cette construction de budget permet également de ne pas augmenter les taux de fiscalité, ce qui va dans le bon sens.

Mais permettez-moi de redire en conclusion un petit mot plus général : je souhaite en effet réaffirmer notre inquiétude pour l'avenir et notre souhait qu'une nouvelle inflexion soit rapidement donnée au niveau national. C'est une autre politique que nous appelons de nos vœux, basée sur l'Humain et répondant mieux aux besoins et aux aspirations de chacun. C'est indispensable si nous voulons enfin que chacun puisse trouver sa place dans notre société, plutôt que de se replier sur l'individualisme.

Et cette inquiétude existe pour Bagneux également ! Car malgré notre dynamique foncière volontariste et l'apport de nouveaux habitants qui vont permettre d'augmenter les recettes de la ville - cela commence déjà, dès cette année, c'est 590 000 € - nous ne pourrions pas continuer à maintenir le niveau de nos services publics sans avoir de nouveaux moyens financiers.

Alors et parce que nous sommes des élus qui prenons les responsabilités pour lesquelles nous avons été élus, nous voterons ce budget 2016 qui me paraît mêler - autant que faire se peut dans les conditions actuelles - responsabilité et ambition pour notre ville.

Je conclurai en disant que notre groupe continuera de se battre pour que notre commune ait les moyens utiles à son développement et ceci en associant les Balnéolais chaque fois que ce sera nécessaire.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres interventions ?

Mme MEKER. - Madame le maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Notre groupe adhère à ce budget, réalisé avec un souci d'équité entre les services et une construction ouverte, partagée avec les services et les élus et nous remercions le service des finances, mais pas seulement, tous les services de la qualité et des documents qui nous sont présentés.

Nous ne reviendrons pas sur les difficultés liées à la diminution drastique des dotations de l'État ni sur le diagnostic totalement partagé...

Avec un point concret que nous aimerions voir améliorer dans les années à venir : la réduction de l'augmentation des dépenses des fluides. Nous aimerions aussi que la mutualisation de notre cuisine centrale avec la ville de Malakoff, qui va réduire le coût de chaque repas servi de 40 centimes d'Euros, permette d'investir dans l'augmentation de la qualité des produits servis en termes d'origine locale et bio.

Je rappelle que nous sommes déjà, la seule ville d'Île-de-France à être entrée avec succès dans le label « en cuisine ». Pour être plus claire, c'est le AB des cuisines collectives... Nous sommes entrés au niveau 1, il y en a 3, notre avenir est tracé.

Concernant la restauration de l'église Saint-Hermeland, je voudrais juste rappeler que celle-ci sera subventionnée, au titre des monuments historiques, à hauteur de 80 %. Le clocher de cette église exceptionnelle dans notre région du sud parisien et plus largement en Île-de-France et en France, demande d'ailleurs une restauration urgente. Ce n'est pas du luxe, c'est une mesure de salubrité, puisque sa structure s'écaille et que des pierres tombent. D'ailleurs, des protections ont été installées au bas de l'église avant la restauration.

L'état politique général du pays inquiétant pour l'avenir de nos enfants et de notre civilisation qui doit profondément se réformer pour trouver une nouvelle jeunesse.

Les jeunes qui votent choisissent majoritairement le FN, plutôt que le PS, plutôt que les Républicains. C'est donc une situation inquiétante.

Je doute que les 40 milliards consacrés au CICE n'y puissent grand-chose, tout comme la loi sur le travail. Nous devons, notre devoir est de changer de modèle économique, pour un modèle qui sache prendre en compte la réalité écologique du monde.

Nous entrons dans l'ère géologique de l'Anthropocène, c'est-à-dire ce moment particulier où la symbiose entre l'espèce humaine et la terre est telle, que nous influençons totalement l'avenir géologique, au-delà même du réchauffement climatique.

Nous avons retourné le gant. C'est maintenant. Aucun argument politique n'y changera quoi que ce soit. C'est maintenant.

La nature sauvage, inexplorée, infinie, telle qu'elle berce notre inconscient, dans laquelle nous pouvons puiser indéfiniment, n'existe plus !

Nous devons apprendre un nouveau rapport au monde et, de fait, un nouveau rapport à l'autre. La coopération, la solidarité est la seule attitude réaliste – pour que le bateau continue de voguer – et attitude humaniste bien sûr, si nous ne voulons pas sacrifier des individus sur l'hôtel de la richesse de quelques-uns, de vraiment peu de monde.

Partager est devenu une obligation géologique.

Impossible de continuer comme cela. Et pourtant, l'urgence écologique et sociale est de moins en moins prise en compte par les grandes tendances politiques de notre pays.

Plus concrètement, demain, Bagneux sera un quartier métropolitain de Paris, au-delà de l'institution, une réalité de territoire, un quartier populaire avec une qualité de vie liée à ses espaces publics et verts.

C'est l'atout de Bagneux.

Une ville, un territoire, c'est-à-dire un espace concret où l'on peut encore espérer respirer, bouger, se croiser, se rencontrer...

Et concrètement, avec ces coupes budgétaires imposées par les diminutions drastiques des dotations qui affaiblissent la capacité d'investissement des villes, il est très difficile de travailler sur les espaces publics, sur les places, sur les rues, mais aussi sur les parcs, qui sont de véritables équipements publics, qui demandent beaucoup d'investissements, mais aussi des crédits de fonctionnement.

Alors Bagneux doit-elle choisir entre un grand lycée et un parc à la hauteur de ses ambitions sur le nouveau quartier des Mathurins ?

Dans ce territoire que l'on nomme maintenant Vallée Sud Grand Paris, depuis la porte d'Orléans jusqu'au parc de Sceaux qui se prolonge ensuite jusqu'à la boucle des bois de Clamart et de Meudon, qui rejoignent la forêt de Fausses-Reposes, le massif résiduel de la grande Forêt du centre de l'Île-de-France, il n'y a pas de grand parc. Et ce n'est pas tous les jours qu'un espace de 15 ha – disons un peu plus de 14 ha si l'on réserve d'emblée 1 ha pour le lycée - se libérera. Avec une prévision d'une population qui se comptera aux environs de 50 000 habitants à horizon 2030.

Alors, oui pour toutes ces personnes, pour la nature en ville qui devra continuer à subsister, l'établissement public de territoire, le département doit penser à équiper ce triangle formé au nord de Malakoff, Vanves, puis se prolongeant par Châtillon, Fontenay, Bagneux, d'un équipement public nécessaire à la vie en agglomération très dense : un parc.

La coulée verte ne suffira pas !

Et face aux promoteurs, qui ont bien dessiné un parc, mais quasiment exactement sur l'espace d'une carrière – là où construire coûte beaucoup plus cher, il faut se battre pour expliquer que deux espaces de 5 000 mètres carrés se jouxtant, mais séparés par une voie portant un trafic de bus, comme un projet nous est présenté, ne sont pas équivalents à un espace unique d'un ha de parc ! Et avoir l'air un peu étrange, un peu original en rappelant que ce que ce n'est qu'à partir de 1ha que l'on peut commencer à parler de parc et non de square ! Et encore un peu plus bizarre, en rappelant que ce parc des Mathurins présenté comme une extension du parc François Mitterrand doit réellement le rejoindre sur une largeur suffisamment conséquente pour que l'on ait une véritable trame verte, ce qui n'est pas vraiment le cas dans les projets présentés.

Car les parcs coûtent cher et sont mal vécus par les promoteurs.

Mais quoi qu'on en dise et même si le cimetière parisien est un patrimoine inestimable et un poumon vert, les enfants n'iront jamais jouer au ballon entre les tombes ou goûter sur leurs margelles !

Il serait vraiment dommage que ces 15 ha de ce site du belvédère des Mathurins ne puissent avoir un parc d'une taille raisonnable. Je rappelle que le parc Richelieu fait 2,2 ha et que le parc prévu sur les Mathurins est prévu à 1,4 ha.

Et oui, le département des Hauts-de-Seine, si riche devrait mettre la main à la poche aussi pour un bassin de vie populaire, pas uniquement pour des zones comme Sceaux et Châtenay-Malabry dont les habitants peuvent plus facilement s'évader de la ville.

Toute cette réflexion nous ramène à l'avenir où il faudra aussi respirer pour vivre et habiter et travailler.

Si nous comprenons que la gestion du foncier d'une ville doit être dynamique, pour permettre une capacité d'autofinancement des dépenses d'investissements ; une gestion dynamique c'est-à-dire une politique de vente de notre foncier pour permettre la réalisation d'équipements publics, pas uniquement pour acheter des corbeilles double-flux, comme cela a été cité plus tôt, qui en termes d'échelle de dépenses sont bien légères, mais très importantes en termes de protection de l'environnement car il s'agit d'installer la pratique du tri dans nos espaces verts et sur certains points importants de nos espaces publics, mais pas partout au regard des économies obligatoires.

Nous souhaitons que les espaces verts soient bien pensés également comme des équipements publics importants pour la ville.

Je vous remercie.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, je vous remercie. À mon tour de prendre la parole sur ce budget primitif 2016 pour, comme tous les collègues, remercier les services qui nous ont transmis une fois de plus - car j'avais déjà eu à l'exprimer sur le DOB - les documents extrêmement clairs et limpides sur une matière qui, effectivement, n'est pas facile.

Merci aux services, merci également aux services financiers pas simplement pour ces documents, mais aussi pour l'ensemble des services qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget qui n'était pas simple, puisque, et un certain nombre d'entre vous l'a dit avant moi, c'est un budget qui, cette fois encore, se fait dans un contexte extrêmement contraint, nous n'allons pas le nier une fois de plus.

La réduction des dotations de l'État se poursuit et se poursuivra jusqu'à 2017. Il n'y a donc pas de surprise à cet élément. C'est vrai que, quand on travaille dans un contexte de réduction budgétaire, c'est toujours plus difficile.

Il n'empêche, cette fois encore, le budget sera évidemment équilibré et ce qui est proposé ce soir est un budget responsable, comme l'a dit une autre de mes collègues. Un budget responsable dans un contexte, je viens de le dire, national et européen difficile.

J'ai eu à rappeler un chiffre lors du DOB, celui du déficit budgétaire de notre pays à fin juin dernier qui s'évaluait, si ma mémoire est bonne, à 58,5 Md€. Même si l'on peut constater aujourd'hui une petite baisse de ce déficit budgétaire, il reste encore très élevé.

Cette baisse de la DGF est évidemment importante, mais elle est, on l'a dit, compensée très largement par l'augmentation des dotations de péréquation, la DSU. Même si, et je l'entends, ce n'est pas la première fois que cela se dit, elle n'est pas là pour compenser totalement la baisse de la DGF, il n'empêche que cet argent, puisqu'il s'agit d'argent public, provient des mêmes caisses.

Il me semble tout de même que le fait que nous puissions bénéficier de cette péréquation... Un collègue l'a dit, toutes les villes ne peuvent pas en bénéficier même si elles ne sont pas beaucoup plus riches que nous. Il se trouve que nous sommes dans cette situation dont on ne peut pas se réjouir totalement, il faut bien le dire, puisque la DSU compense des baisses de la DGF, mais elle est octroyée aux villes les plus en difficulté. C'est encore le cas de Bagneux aujourd'hui.

Il est également constaté une augmentation du fonds de solidarité Île-de-France. À ce sujet, je rejoins M. Martin qui a parlé de la loi de finances 2016 qui prévoit une augmentation de 6 à 7 %.

On peut donc imaginer que le chiffre aujourd'hui indiqué dans ce budget n'est pas définitif. On peut espérer une augmentation d'environ 200 000 € sur ce fonds de solidarité Île-de-France.

Avant de mentionner quelques éléments de ce budget qui nous est proposé ce soir, je voudrais, sans avoir à répondre totalement à M. Zani dont tout le monde sait ici que ses interventions sont assez provocantes, tout de même dire à M. Zani qui citait tout à l'heure M. Berger, que la droite, puisqu'on a la chance de connaître un certain nombre de vos candidats, promet bien plus de baisses sur les dépenses publiques. On parle de plus de 150 Md€.

J'attends de voir ce que la droite va faire. Si, par malheur, elle arrivait au pouvoir, là, la saignée sera franche : aucun des candidats à la primaire à droite n'explique comment ils financeront les 100 à 150 Md€ promis de baisse de déficit public.

J'attends de voir comment tout cela sera financé.

Pour pointer quelques éléments qui, me semble-t-il, sont positifs dans ce budget qui nous est proposé ce soir, je voudrais mentionner le fait, même si cela relève d'un effort considérable, que le remodelage du service public nous a permis de réaliser une baisse des frais de personnel de 800 000 €. C'est dire que la rationalisation, la mutualisation finie par payer.

Sans renoncer à la qualité du service public rendu à la population, il est important et utile de montrer que les efforts paient et que cette baisse est tout de même intéressante à constater.

C'est en partie grâce à l'externalisation, même si cela ne résout pas tout, que nous arrivons à cette baisse de frais de personnel.

Je voudrais également mentionner des éléments qui, pour nous, sont importants comme le fait que nous ayons décidé de ne pas baisser les subventions aux associations. L'année dernière, nous avons soulevé la crainte de voir ces subventions aux associations baisser quelque peu. Nous les maintenons et pensons, comme d'autres l'ont rappelé, qu'il est important dans une ville comme la nôtre de maintenir ces subventions à ces associations qui réalisent un travail de terrain extrêmement utile dans une ville comme la nôtre.

Nous saluons l'effort.

Par ailleurs, même si les taxes fiscales locales, certains l'ont rappelé, sont très élevées dans notre ville, il n'empêche que, dans un budget contraint, nous n'avons pas opté pour la facilité de les augmenter. Nous saluons cette décision, mon groupe s'en réjouit, d'autant que, et vous l'avez dit dans votre préambule, Madame Boudjenah, ces taxes augmenteront de toute manière, puisqu'une part, qui n'est pas de notre fait, va avoir pour effet de faire payer un peu plus les Balnéolaises et Balnéolais.

Je voudrais également mentionner ici la situation de la Semaba. Je me réjouis et mon groupe se réjouit que nous ayons trouvé une solution à la difficile situation de notre SEM et notamment sur la part de logement locatif social. Même si tout n'est pas réglé complètement, il n'empêche que ce transfert à IDF Habitat est, pour nous, une bonne solution.

Nous nous réjouissons évidemment du fait que nous ayons maintenu tous les droits aux locataires et qu'aucun locataire ne sera lésé dans cette transaction. C'est la garantie que nous avons obtenue.

Je voudrais également dire un mot sur l'emprunt. Nous avons réalisé un travail important sur le recours à l'emprunt. Il diminue de plus d'1 M€ par rapport à 2015 et reste en dessous du capital

remboursé en 2016. Cela permettra de maintenir l'encours de dette, voire de le réduire en fonction de l'emprunt consolidé en 2016.

C'est également une bonne chose.

Enfin, je voudrais terminer sur quelque chose que Mme David a mentionné et qui me semble important : que l'ensemble de nos projets d'aménagement dans notre ville permette une plus grande mixité sociale.

On commence à voir les effets de cette mixité sociale et notamment avec l'arrivée de nouveaux habitants. Nous enregistrons pour l'année 2015 une augmentation des recettes de 590 000 €. La politique que nous devrions mener dans les années à venir devrait être celle de faire davantage de mixité sociale pour faire venir de nouveaux habitants en capacité de participer, avec les taxes que l'on est amené à payer, au budget de la ville, donc aux recettes du budget de la ville.

Je terminerai, Madame le Maire, en disant que nos priorités municipales : l'environnement et le développement durable, l'éducation et la jeunesse, la solidarité et la citoyenneté, le cadre de vie et la propreté urbaine, l'évolution du service de maintien à domicile afin de créer les conditions notamment de suivi permanent des personnes âgées en perte d'autonomie sont nos priorités pour ce budget, comme elles l'étaient déjà pour le DOB dont nous avons discuté ici.

C'est la raison pour laquelle, avec tout ce qui a été mentionné auparavant, des projets qui seront menés, la crèche Victor Hugo, etc., nous soutiendrons ce budget primitif 2016.

Je vous remercie.

Mme BOUDJENAH. - J'apporte quelques éléments à des questions posées, notamment par M. Rousseau et M. Martin.

Monsieur Rousseau, vous avez dit : attention à l'écart, si j'ai bien compris, entre fonctionnement et investissements.

Le budget de fonctionnement est à mettre en parallèle avec l'impact relativement important, proportionnellement à nos budgets, de la création de la métropole, puisque plus de 11 M€ ne font que transiter par notre budget qui gonfle artificiellement notre budget de fonctionnement.

À budget constant, on est à plus 0,26 %. Ce n'est pas une proportion démesurée qui nous ferait être dans un effarement, pour reprendre votre terme. Je pense que c'était sans doute excessif.

Quant à l'investissement, j'y reviendrai après avoir apporté une réponse à M. Martin.

S'agissant du FSRIF, vous dites, Monsieur Martin, que vous êtes surpris que nous n'inscrivions pas davantage. Je ne vais pas me rappeler le nombre d'années où nous avons inscrit plus au budget primitif et au budget supplémentaire et où nous avons dû baisser. C'est arrivé l'année dernière à hauteur d'un peu moins de 30 000 €.

Là, nous avons fait le choix d'être prudents dans le sens où nous pensons que les critères vont être à peu près les mêmes, mais le mode de calcul et la manière dont les sommes vont être réparties entre les communes ne sont pas connus à ce jour. Aussi, nous préférons être prudents et indiquer le niveau du réalisé de 2015. Cela semble recevable.

Concernant les droits de mutation, un peu dans le même ordre d'idées, il existe toujours une incertitude. Ce n'est jamais quelque chose que l'on peut prévoir à l'avance, d'autant qu'il arrive souvent que plusieurs mois s'écoulent entre le moment où une transaction a lieu et celui où la

ville encaisse les recettes de ces droits de mutation. Il y a souvent un décalage de plusieurs mois. Cela peut aussi venir l'année suivante.

On a par exemple eu la chance en 2015 d'encaisser, en raison de la vente d'un immeuble de bureaux, des droits de mutation plus importants, mais c'était une recette exceptionnelle, comme au moment d'Icade.

Ce sont des recettes exceptionnelles.

Pourquoi ne pas les inscrire quand on les connaît à l'avance, mais sur 2016, on n'a pas de connaissance de ventes exceptionnelles. On propose donc de rester sur les mêmes niveaux.

Bien sûr si d'ici au budget supplémentaire, on a des éléments qui nous permettent de réajuster à la hausse ce poste, nous le ferons bien évidemment.

À propos des actions d'IDF Habitat que la ville acquerra, cette acquisition fera l'objet d'une délibération lors de notre prochain Conseil municipal. Nous serons amenés à y revenir.

Je peux vous confirmer que le montant donné par Mme le Maire, d'environ 200 000 €, sera confirmé.

S'agissant de l'encours de dette et du budget d'investissement, si vous me le permettez, Monsieur Martin, vous avez été un peu contradictoire dans votre propos. Oui, malheureusement, on ne peut pas à la fois être raisonnables sur notre encours de dette et faire des choix pour renouveler des marges de manœuvre pour l'avenir. Cela passe par une phase de désendettement et l'établissement d'un budget d'investissement démesuré. De là à parler de pauvreté du budget d'investissement.... Ce n'est pas juste.

Notre budget de travaux augmente cette année de plus d'1 M€.

Après des mois de travail technique avec le bailleur EFIDIS, les travaux de la crèche dans la ZAC écoquartier vont commencer dans les semaines à venir. Il est très bien que l'on puisse enfin abonder financièrement pour que ce projet sorte de terre.

Descendre notre encours de dette à moins de 60 millions et même peut-être à moins encore si la vente du terrain Sarraill se réalise dans des délais raisonnables relève d'un vrai effort puisque c'est le choix que nous avons inscrit dans le budget. Délais raisonnables qui pourraient également permettre au budget supplémentaire, si la possibilité nous en est offerte, d'inscrire d'autres travaux d'investissement qui seraient engageables encore en 2016.

Encore une fois, je pense que l'on ne peut pas nous reprocher à la fois notre prudence et quelque chose qui pourrait se traduire par un manque d'ambition en investissement.

Nous avons essayé de trouver le bon équilibre entre les deux.

Mme le MAIRE. - Merci.

Merci aux collègues d'être intervenus dans ce débat.

Je vais dire quelques mots, même si beaucoup a été dit.

Je voudrais tout d'abord noter que, quand il s'agit du budget, l'opposition se ressoude. Elle s'est ressoudée grâce à M. Rousseau avec équilibriste et M. Martin avec navigue à vue. Pour attaquer le Maire de Bagneux, vous savez-vous rassembler.

(Rires...)

M. Zani a même parlé à ce sujet.

Je plaisante, mais je le dis néanmoins.

Je voudrais revenir sur les questions d'investissement et d'endettement, puisque c'était au cœur de l'intervention de Martin.

L'étude AMF Banque Postale, sortie en décembre et qui devait être présentée au congrès des maires annulé suite aux attentats, montre une projection, sur le mandat que nous vivons aujourd'hui, d'une baisse de 22 % des investissements dans le pays. C'est extrêmement important par rapport au mandat précédent.

Qui dit baisse des investissements, dit également - et Mme Boudjenah l'a souligné dans son intervention préliminaire - conséquences sur l'emploi, sur nos entreprises, les grandes, mais également les petites qui ont moins de marchés avec les collectivités locales qui s'en préoccupent. Vous avez d'ailleurs vu que, dans diverses tables rondes organisées par l'association des Maires de France, beaucoup de partenaires économiques sont venus apporter leur témoignage sur les conséquences de cette baisse d'investissements sur l'emploi et leur carnet de commandes.

Je voulais le souligner.

Il est clair que nos investissements, tout le monde l'a noté, sont, du fait des baisses de dotations, moins importants et nettement moins importants que lors du mandat précédent. Je crois que c'est une question de responsabilité, d'autant que nous évoquons - et Mme Boudjenah vient d'y revenir - les questions d'endettement. Il est vrai que nous travaillons à la baisse de l'encours de dette. Je crois que c'est bien.

Si le terrain Sarrail est vendu, nous ne ferons aucun emprunt cette année. Dans la période que nous vivons, c'est plutôt de bonne politique. 7 millions d'autofinancement, moins de 60 millions d'encours de dette, c'est l'équivalent de 8 années de remboursement.

Cet après-midi, j'étais au bureau des Maires de Vallée sud Grand Paris. On évoquait déjà un encours de dette équivalent à 20 ans sur la situation actuelle consolidée des Hauts-de-Bièvre, de Sud-de-Seine et de Châtillon-Montrouge.

Il faut noter cet effort que nous effectuons pour limiter le niveau d'endettement de la ville. Je crois que c'est important dans le contexte instable que nous connaissons aujourd'hui.

Concernant la non-inscription des recettes du terrain Sarrail, nous avons souhaité - c'est le choix que j'ai proposé de porter à la majorité municipale - de ne pas inscrire cette recette tant qu'elle n'était pas certaine. Nous avons un projet sur ce terrain. Des recours sont toujours possibles.

Je ne veux pas demander au Conseil municipal d'inscrire une recette de 5 M€ pour annoncer, dans quelques mois, qu'il n'est pas possible de réaliser tout de suite ce projet. Nous allons tout faire pour qu'il le soit. Nous sommes en bonne voie. La concertation avec les habitants a évolué positivement dans les diverses réunions qu'il y a eu avec les riverains. Ce projet verra le jour. Nous faisons vraiment tout pour qu'il avance dans les délais.

Je préférerais que l'on inscrive une recette sincère plutôt qu'une recette pouvant être montrée du doigt comme pas sincère et étant de la cavalerie.

À propos des flux financiers des communes vers les EPT, Mme Boudjenah vient d'y revenir, Monsieur Rousseau, plus de 10 M€ transitent par le budget de la commune, mais nous allons les

reverser à l'EPT. Ce n'est pas du budget. C'est pour cela que votre calcul de 83 % n'est pas juste, permettez-moi de le dire.

La question de la Semaba nous et me préoccupe. Elle mérite toute notre attention et notre mobilisation. J'ai essayé de tenir vraiment informé à chaque fois le Conseil municipal de l'évolution de ce dossier.

Sur la partie logement social, gestion locative, suite à l'appel à propositions, nous avons trouvé une solution qui, sans revenir dans le détail car on l'a déjà évoqué, nous permet de pérenniser les logements sociaux, permet aux habitants de rester dans leur logement à un loyer qui n'augmente pas, dans un logement qui ne soit pas vendu les obligeant à partir, dans des conditions où la ville ne se désengage pas de ce secteur puisqu'elle devient actionnaire de cette SA de collectivités locales.

Comme je vous l'ai annoncé, il faudra entrer au capital de cette SA HLM pour devenir actionnaire, à hauteur de 200 000 €, peut-être un tout petit peu moins. On en dira quelques mots dans une délibération suivante et on votera cette entrée au prochain Conseil municipal. Il s'agit d'une somme très raisonnable.

Nous avons inscrit 2 M€ au budget 2015 que nous n'avons pas dépensés. Cette somme reste donc disponible. Ces 200 000 €, nous les prendrons dans les 2 M€ que nous avons inscrits. Il en restera donc 1,8 million. Que se passera-t-il avec cette somme ? Je ne peux pas encore vous le dire. La situation reste évolutive.

Nous aurons des opérations à solder en aménagement, vous les avez en tête. Il faut faire les plus et les moins. Nous aurons l'occasion d'y revenir au Conseil municipal. Ils ne sont pas affectés à ce jour.

La question qui nous est posée - je l'avais dit au dernier ou à l'avant-dernier Conseil municipal - maintenant concerne la branche aménagement de la Semaba qui continue son activité, notamment en portant la ZAC éco-quartier Victor Hugo, le grand projet au pied des métros, mais également des opérations à terminer comme la ZAC Blanchard.

La question de l'outil d'aménagement dont se dotera la ville demain nous est posée. Pour ce faire, nous nous sommes engagés dans un travail prospectif pour - ce sera bien sûr discuté et proposé au Conseil municipal - décider de l'avenir de la branche aménagement de la Semaba et de la manière dont nous allons poursuivre « l'aventure » de l'aménagement de notre commune.

Concernant l'avance de 10 M€, je rappelle qu'ils ont été versés sur la branche aménagement, pas sur la branche gestion locative. Il faut que tout le monde l'ait bien en tête. Cela signifie, pour être encore plus claire, que la session du patrimoine locatif social ne règle pas la question des 10 M€. Je pense que tout le monde l'avait en tête, mais je préfère le rappeler. Évidemment, cette question demeure entière. Nous y travaillons pour essayer de la régler le mieux possible. C'est l'objet du travail de prospective que nous menons sur l'aménagement.

Bien sûr, je vous tiendrai régulièrement informés de l'évolution de la situation.

Notre objectif est de trouver une solution pérenne et sécurisée pour la commune et qui nous permet de continuer à poursuivre le développement et l'aménagement de la commune dans une période où la ville a de très nombreux projets liés à notre entrée dans la métropole du Grand Paris mais surtout à l'arrivée des 2 métros sur la commune qui crée une dynamique nouvelle qui est une bonne dynamique pour la ville et les ressources de la commune.

S'agissant de notre budget primitif, nous avons continué à soutenir les priorités que nous nous étions données, je pense à celles en matière d'éducation. Dans nos écoles, nous accompagnons aussi le développement démographique. Nous avons en perspective de construire et de livrer 2 nouveaux groupes scolaires pour septembre 2019. Nous aurons à y revenir au moment de l'investissement. Ce sont 2 importants dossiers extrêmement importants. 2 écoles, c'est un bouleversement important pour la ville. Cela montre la dynamique de la commune. On accompagne d'ores et déjà le développement démographique. Pour la troisième année consécutive, il y a des ouvertures de classes sur la commune. Qui dit ouvertures de classes, dit accompagnement en dotation par élève, accompagnement en personnel d'entretien dans nos écoles, accompagnement en ATSEM quand il y a besoin, accompagnement en agrandissement de locaux quand c'est nécessaire. Nous continuerons à mener tout cela.

L'arrivée de nouveaux habitants génère des recettes dynamiques pour la commune.

Je dis juste aux collègues que cela génère aussi des dépenses. Il faut l'avoir en tête.

Cela fait entrer des impôts nouveaux et des contribuables nouveaux, mais cela implique également pour la collectivité d'être en prospective sur l'accueil de ces nouveaux habitants et notamment la scolarisation des enfants et la qualité de nos services publics locaux pour accueillir ces nouveaux habitants.

Nous avons maintenu les classes de découverte pour tous les élèves de CE2 de la commune. De nombreuses communes ne sont plus en capacité de porter ces choix. Nous avons tenu à continuer à les porter, car il nous semblait juste de permettre à tous nos élèves de partir, une fois dans leur scolarité élémentaire, en classe de découverte.

Nous avons décidé de maintenir les temps d'activité périscolaire gratuits. 40 % des collectivités, des communes en France ont décidé de les facturer aux parents. C'est d'ailleurs le cas dans plusieurs villes de notre département. Je voulais le souligner ainsi que le fait que nous poursuivrons nos efforts en matière de solidarité, aussi bien à l'égard de nos anciens - on a évoqué le maintien à domicile de nos personnes âgées quand elles sont en situation de dépendance - que des plus fragiles.

Nous maintenons le budget de la vie associative. C'est source de lien social, de lien culturel. Il est important de poursuivre nos efforts, même si cela se fait également dans un contexte compliqué car, même en base 0, on a des arbitrages à réaliser. Ce n'est pas parce que l'on est en base 0 que tout le monde a forcément la même chose que l'année précédente. Il y a également des arbitrages à réaliser en fonction des projets de développement de ces associations.

En matière de développement durable, Mme Boudjenah l'a évoqué, la géothermie va devenir une réalité. Cet investissement sur la commune, qui n'est pas porté par elle puisque le Sipperec est en délégation de service public avec Bagéops, de 32 M€ pour une énergie propre en vue de chauffer jusqu'à 10 000 logements de la ville est un choix important. La COP21, c'est bien d'en parler, mais il est bien aussi de travailler à sa mise en œuvre du global au local.

Je pense que les efforts que nous allons entreprendre, et que je souhaite soutenus, pour le cadre de vie et la propreté urbaine, un des seuls services de la ville qui voit son nombre de personnel augmenter, sont importants. C'est le choix que nous faisons.

Je reviens sur la question de la restauration scolaire et du label Ecocert « en cuisine » que nous avons obtenu. C'est très bien. Nous sommes les premiers de la région Île-de-France. Il faut

continuer. Je souhaite que la mutualisation avec la ville de Malakoff nous permette de renforcer notre intervention dans le domaine de l'agriculture biologique dans nos restaurants scolaires.

Je voudrais également, il y aura une délibération à ce sujet, souligner le travail mené sous l'impulsion de Ludovic FRESSE sur les jardins partagés et la charte que nous allons adopter. Ce n'est pas simplement la charte, c'est aussi travailler à des projets de développement de jardins partagés, d'essayer, dans ce qui va aussi se réaliser, s'aménager dans la ville, d'inciter l'inscription à ce type de projets dans les réalisations à venir. Un travail est engagé sur l'agro-cité à Bagneux.

Ces projets seront portés par la ville et les associations.

L'action sur les transports publics que nous allons mener et notre adhésion au Syndicat d'études Vélib 2 afin d'avoir Vélib sur notre commune sont engagées. Cela ne veut pas dire que cela ira jusqu'au bout, mais les choses sont engagées et avancent.

Ce sont des projets que nous essayons de porter avec dynamisme dans des conditions, certes, pas faciles.

Enfin, mais vous l'avez souligné, l'effort que nous faisons de ne pas augmenter la fiscalité locale est important.

Tout le monde comprend bien que si nous avons augmenté d'un ou deux points, nous aurions eu des recettes complémentaires. Et lorsque l'on a des recettes une année, on les cumule l'année d'après, ce qui est intéressant pour une commune.

J'ai souhaité que l'on tienne compte des difficultés de vie de nos concitoyens et des taux élevés de fiscalité locale de la commune, même si le rendement de l'impôt à Bagneux n'a vraiment rien à voir avec celui de certaines villes voisines qui ont des taux de fiscalité beaucoup moins élevés, mais qui rapportent plus à la commune.

Cela fait également partie des difficultés des villes populaires comme les nôtres, puisque c'est dans les villes où il y a le plus de difficultés que le rendement de l'impôt est le moins élevé, le moins productif, ce qui est un souci pour nous.

Nous allons passer aux votes.

Il convient de voter chapitre par chapitre.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 13 944 024 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 012 - Charges de personnels et frais assimilés : 37 323 651 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 14 - Atténuations de produits : 1 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 14 602 664 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 66 - Charges financières : 1 675 067 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 432 950 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 3 128 729 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 042 - Opération ordre de transfert entre sections : 4 000 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit un total en dépenses de 75 108 085 €.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 - atténuation de charges : 295 000 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 70 - produit des services du domaine et ventes diverses : 7 459 436 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 73 - impôts et taxes : 48 883 303 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 74 - dotations, subventions et participations : 17 856 398 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 569 300 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 76 - produits financiers : 16 956 €

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 77 - produits exceptionnels : 25 000 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 042 - opération d'ordres de transfert entre sections : 2 692 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit un total de dépenses de 75 108 085 €.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissementChapitre 20 - immobilisations incorporelles : 949 150 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 204 - subvention d'équipements versée : 605 200 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 21 - immobilisations corporelles : 6 235 968 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 23 - immobilisation en cours : 3 070 020 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 5 811 000 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 40 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 692 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit un total de 16 674 030 €.

Recettes d'investissementChapitre 13 - Subventions d'investissement reçues : 2 634 623 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 2 144 230 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 23 - immobilisations en cours : 100 000 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 10 - dotations fonds divers et réserves : 2 418 948 €➤ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 27 - autres immobilisations financières : 237 500 €

⇒ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations : 2 010 000 €

⇒ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : 3 128 729 €

⇒ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 040 - opération d'ordre de transfert entre sections : 4 000 000 €

⇒ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit un total en recettes de 16 674 030 €.

02/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Mme le MAIRE. - Nous allons voter là aussi chapitre par chapitre.

En dépensesChapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés : 11 990 €

⇒ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 10 €

⇒ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Soit un total de 12 000 €.

En recettesChapitre 70 - produit des services, du Domaine et ventes diverses : 11 990 €

⇒ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 10 €

⇒ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Soit un total de recettes de 12 000 €.

VOTE DES TAUX**03/ FIXATION DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2016**

Mme le Maire. – Les taux d'imposition sont de 23,15 % pour la taxe d'habitation, de 23,35 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 28,54 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Je suppose que l'opposition émettra un vote contre.

M. ROUSSEAU. - Avec Mme Pourtaud, nous nous abstenons, parce que cela ne bouge pas.

⇒ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 2 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX DEMAIN) ET 5 AVIS CONTRAIRES (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MONSIEUR ZANI ET MADAME HUET)**

REMISES GRACIEUSES**04/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNÉES 2010 À 2014**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

ADMISSIONS EN NON-VALEUR**05/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNÉES 2011 À 2015**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

APPEL À PROJET 2016 « ADOS »

06/ ACCEPTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS « FÊTE DE QUARTIER », « YOUNG TALENTS » ET « ON S'BOUGE » CONCLUS PAR LE COLLECTIF « PROJETS JEUNES » DU CSC DE LA FONTAINE GUEFFIER ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE DÉPOSER DES PROJETS ET DE SOLLICITER DES AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET 2016 « ADOS » LANCE PAR LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE ET DE SIGNER LES ÉVENTUELLES CONVENTIONS RELATIVES AUX FINANCEMENTS DE CES PROJETS

07/ ACCEPTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS « RENCONTRE INTERCULTURELLE », ET « SÉJOURS JEUNES » DU SERVICE JEUNESSE ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE DÉPOSER DES PROJETS ET DE SOLLICITER DES AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DE L'APPEL

À PROJET 2016 « ADOS » LANCÉ PAR LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE ET DE SIGNER LES ÉVENTUELLES CONVENTIONS RELATIVES AUX FINANCEMENTS DE CES PROJETS

Mme le MAIRE. - L'un des projets concerne le CSC Gueffier.

Mme CHAMI. - Les centres socioculturels travaillent au soutien et à l'accompagnement des projets émergents des habitants et en particulier des plus jeunes d'entre eux mais dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint par les diminutions continues de dotations. Nous redoublons d'efforts pour la recherche de subventionnements et, en l'occurrence, là, nous nous tournons vers la CAF. La Caf des Hauts-de-Seine relance en 2016 son soutien aux projets élaborés et portés par les adolescents dans le cadre de l'appel à projets Ado. L'objectif de cet appel à projets est de valoriser les initiatives et la créativité des adolescents ainsi que leur responsabilisation. La CAF entend ainsi organiser les dispositifs qui participent au développement des capacités d'engagement et d'autonomisation des jeunes âgés de 11 à 17 ans, une attention particulière étant portée aux publics issus des territoires prioritaires.

À noter que les projets doivent être conçus et réalisés par les jeunes eux-mêmes.

La CAF décrit d'ailleurs son dispositif en disant : « créer des espaces où les jeunes, au travers d'un projet collectif, peuvent bâtir une expérience d'engagement dans la vie de leur communauté. Il s'agit de favoriser la construction de liens entre pairs et aussi entre générations, propices à la transmission de savoir-être et de savoir-faire ».

Pour Bagneux, 5 projets répondent aux critères de ces appels, dont 3 portées par le collectif projet jeune du CSC la Fontaine Gueffier, à savoir :

- la fête de quartier qui aura lieu du 21 mai 2016, qui s'inscrit dans le champ d'action citoyenneté et animation de l'avis de quartier, le but étant bien sûr pour les jeunes la rencontre entre anciens et nouveaux habitants.
- l'événement Young talents, jeunes talents, qui se déroulera le 9 avril et qui s'inscrit dans le champ d'action actions culturelles et/ou sportives. Il s'agit de valoriser les talents artistiques des jeunes du quartier.
- On se bouge, un projet qui se déroule tout au long de l'année 2016-2017 et qui s'inscrit dans le champ d'action solidarité internationale. Il s'agit, là, de la rénovation d'un orphelinat à Madagascar et de l'organisation d'un mini-séjour pour que les orphelins puissent partir en vacances.

Mme MOUTAOUKIL. - Le service jeunesse va également déposer 2 projets pour bénéficier des financements de la CAF des Hauts-de-Seine, à savoir un projet de rencontres interculturelles et un projet séjour jeune.

La CAF peut financer jusqu'à 80 % du coût total du projet, les financements octroyés pouvant concerner les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

L'aide financière de la CAF sera contractualisée par le biais d'une convention.

Il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à engager ces demandes.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions, des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION N° 6 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION N° 7 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

TARIFS

ÉDUCATION

08/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA GRILLE TARIFAIRE EN CAS D'ABSENCE OUVRANT DROIT À DÉDUCTION

Mme le MAIRE. - Les tarifs du pôle éducation et épanouissement augmentent de 1 %.

Nous passons au vote.

M. MARTIN. - Nous nous abstiendrons.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)**

09/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES CENTRES D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)**

10/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)**

11/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)**

12/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES PRESTATIONS DE SÉJOURS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)**

13/ APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À L'UTILISATION ET AUX ACTIVITÉS DES STUDIOS DE MUSIQUE LA CHAUFFERIE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)**

14/ APPROBATION DES TARIFS POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES À L'ESPACE

MARC LANVIN

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)*

15/ APPROBATION DES TARIFS POUR LES ATELIERS CULTURELS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)*

16/ APPROBATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS AQUAGYM SENIORS, NATATION SENIORS ET GYMNASTIQUE ET RELAXATION SENIORS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)*

17/ APPROBATION DES TARIFS DE DROIT DE STATIONNEMENT

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)*

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

18/ RÉVISION DES TARIFS APPLIQUÉS AU SEIN DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS HORS QUOTIENT FAMILIAL

Mme le MAIRE. - Ils augmentent également de 1 %. Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET, MONSIEUR ZANI)*

ÉDUCATION

19/ APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DE L'AIDE AUX VOYAGES

Mme le MAIRE. - La ville reprend à son compte cette aide, prise en charge par la caisse des écoles, pour les tranches de quotient familial 1 et 2.

Avez-vous des questions ?

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Mme le MAIRE. - Nous avons ensuite une série de subventions.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION

20/ LE COMB (CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 380 000 €

Mme DAVID. - Je ne vais pas revenir sur le cadrage budgétaire difficile et contraignant que nous avons abordé il y a quelques minutes avec le vote du budget.

Vous le savez, l'année dernière, nous avons été contraints de baisser l'enveloppe des subventions de 5 %. Cette année, comme nous l'avions prévu lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons maintenu cette même enveloppe.

Comme chaque année, dans un souci de transparence, nous rédigeons des conventions d'objectifs dès 10 000 € de subvention directe, alors que le seuil légal est de 23 000 €. Cela permet d'apporter une garantie juridique mais aussi un suivi des actions menées par les associations.

Nous avons étudié chaque dossier en tenant compte des projets proposés bien sûr, mais aussi du nombre de bénéficiaires balnéolais et regardé avec beaucoup d'attention les bilans financiers de chaque association, l'évolution de leur trésorerie et ce qui leur reste également en caisse.

Nous vous proposons de financer 96 associations dont 88 hors conventions d'objectifs.

Le montant de l'enveloppe s'élève à 802 370 €.

Dans un 1^{er} temps, je vous présente les associations qui ont des conventions d'objectifs :

Le COMB : le nombre d'adhérents est en augmentation, presque 4 000, avec une nette augmentation des effectifs féminins. À mon sens, le chiffre important à retenir : 74 % des adhérents sont balnéolais et 57 % ont moins de 20 ans. Ce club travaille beaucoup dans les établissements scolaires dans le cadre des TAP mais pas seulement. Il accompagne aussi des initiatives sur le plan scolaire. En 2015, il a entrepris un travail important de réflexion pour favoriser la pratique sportive des personnes handicapées qui commence à porter ses fruits comme ils nous l'ont expliqué lors de leur dernière assemblée générale qui s'est tenue très récemment. Nous proposons de reconduire la subvention à hauteur de 380 000 €

- Le CASC, le comité d'entreprise des employés communaux, développe différentes activités et projets culturels, de loisirs à vocation sociale. En direction des personnels communaux actifs ou retraités et de leurs familles.

Nous proposons une subvention de 128 500 €. C'est légèrement en diminution. Jusqu'à présent, nous participions à l'achat de bons d'achats dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme. Cette année, n'ayant pas fait cette prestation pour la ville, nous avons diminué d'autant la subvention.

L'OBS : il a pour objet d'encourager, de soutenir les initiatives tendant à développer la pratique des sports pour toutes et tous. Il gère le centre médico-sportif et promeut également la santé pour le sport dans les établissements scolaires et les accueils de loisirs.

Il travaille aussi beaucoup sur toutes les questions de nutrition et d'alimentation notamment avec l'Atelier Santé Ville

Nous proposons 83 380€ (- 10 000 €). Cela correspond à une baisse d'activité. Comme vous le savez, la fête des associations des sports n'aura pas lieu cette année. Le village associatif sera regroupé avec la fête des vendanges qui fera une grande fête de la ville. L'OBS participait de bonne manière à la coconstruction de cette fête des associations du sport avec notamment la prise en charge sur leur budget des grandes structures sportives de la fête des associations.

Pour cette année, avec cette baisse de subvention, ils parviendront à mener leur projet de bonne manière

ADIB : l'association de développement intercommunal des Blagis assure la gestion de la Maison de la justice et du droit. Elle permet à de nombreux Balnéolais mais aussi à des citoyens d'autres environnements de pouvoir bénéficier de permanences d'information juridique et sociale.

Nous reconduisons la subvention à hauteur de 16 299 €.

La Régie de Quartier : nous proposons de reconduire la subvention de 25 000 € compte tenu des actions d'insertion, des actions visant à améliorer le lien social comme la bricothèque qu'elle a mise en place et les jardins potagers à la Pierre Plate.

Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo : contribue au logement et à l'accompagnement social des jeunes de 18 à 25 ans à travers divers ateliers et propose des activités sportives et culturelles.

Nous proposons de verser 10 000 €.

La baisse de 3 000 € est liée, d'une part, à la baisse du nombre de Balnéolais accueillis dans ce foyer mais aussi à la situation financière qui, cette année, leur permettra d'assurer leurs projets sans soucis : ils vont louer une partie de leurs locaux à une association et échelonner leurs remboursements d'emprunt. J'ai eu le directeur du foyer. Il comprend tout à fait. Il a même anticipé.

La dernière association conventionnée, le CIDFF, Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles : nous reconduisons la subvention à hauteur de 13 100 € pour soutenir leurs actions favorisant l'autonomie sociale, professionnelle des femmes et promouvant l'égalité femmes/hommes.

Le CIDFF assure des permanences dans nos CSC, à la Maison de Justice et du Droit. Il anime aussi des sessions de sensibilisation à la problématique des violences conjugales et de leurs conséquences sur les enfants notamment auprès des professionnels de l'enfance de la ville. En 2016, des séances sont programmées auprès des assistantes maternelles pour deux années.

Voilà pour ce qui concerne les associations hors conventions. Nous ne revenons pas sur le Plus Petit Cirque du Monde puisque nous vous avons passé la convention au dernier Conseil municipal. Nous avons déjà attribué la subvention.

Maintenant j'en viens aux associations hors conventions.

La plupart des montants de subventions ont pu être maintenus voir augmentés notamment pour les associations :

- Ouvrant dans le domaine social comme la Croix rouge, le Secours catholique, le Secours Populaire et le Gafib.
- Ouvrant pour l'emploi et l'insertion : ASPE (Association Solidarité pour l'Emploi) la Régie de quartier et l'atelier Sarail.

- Également maintenues pour les associations travaillant au lien social et à l'accès au droit comme l'AFAB (Association des Femmes Africaines de Bagneux), l'ADAVIP qui ont une activité constante dans ce domaine.

- Nous avons regardé avec attention les associations œuvrant pour les jeunes et les enfants comme les associations sportives des collèges et du lycée Léonard de Vinci, l'association Racontage et une légère augmentation du foyer socio-éducatif du collège Joliot Curie et du cercle d'échecs et école d'échecs (Le cercle des échecs menant des actions dans le cadre des temps d'activités périscolaires et initie les enfants à la pratique des échecs).

- Nous avons aussi maintenu les subventions des associations de retraités comme le club de la joie de vivre, le club de la Lisette, le club Yvonne Torti et l'UNRPA, qui font vraiment un travail de lien et permettent de rompre l'isolement de certaines personnes très isolées.

D'autres associations voient leurs subventions baisser. J'ai parlé de l'OBS pour les associations conventionnées. Nous avons aussi regardé la situation financière qui permet de mener à bien leurs projets au moins cette année comme la Croix bleue des Arméniens de France, le syndicat d'initiatives, l'association main dans la main 92, le comité de jumelage, l'ABCO (l'association des boulistes). Il y a aussi le foyer des jeunes travailleurs, association conventionnée.

Toutes ces associations ont une situation financière bonne. Cela permettra, au moins cette année, de mener à bien leurs actions.

Ou encore des baisses à des associations qui ont vu le nombre de bénéficiaires balnéolais diminuer comme l'association des pupilles de l'enseignement public ou encore les auxiliaires des aveugles.

Avec les arbitrages mentionnés dans le tableau, nous proposons de verser au total 65 440 € aux associations non conventionnées.

Il restera une enveloppe de 13 171 € que nous pourrons attribuer en cours d'année pour de nouveaux projets ou des projets qui ne sont pas encore finalisés ou encore pour verser aux associations caritatives en cas de besoin (catastrophes naturelles par exemple). Nous avons eu plusieurs fois malheureusement l'occasion de verser des subventions exceptionnelles aux associations caritatives.

Je profite de cette délibération pour préciser qu'à ces aides directes s'ajoutent, comme les autres années, des aides indirectes importantes par des prêts de salles pour les activités associatives, l'aide à la communication, et aussi des tarifs préférentiels pour la location des bus ou minibus ou encore du prêt de matériels en tout genre.

Nous devons aussi travailler à rationaliser les demandes des associations notamment celles qui demandent beaucoup l'intervention des agents municipaux, notamment ceux de la Régie des fêtes, les week-ends, à des montages et des démontages. Il faut porter vigilance aux deniers publics, ceci en fait partie.

Pour finir, je tiens à remercier le service citoyenneté pour le travail effectué qui permet de transmettre des dossiers les plus clairs possible. Je le remercie également pour le travail d'accompagnement et de conseil qu'il apporte au quotidien à l'ensemble des associations balnéolaises.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

M. ZANI. - Je souhaiterais faire une rétrospective globale concernant les subventions accordées aux associations dont nous débattons une fois par an, sauf erreur de ma part.

Il faut savoir que, cette année 2016, le nombre des associations ayant formulé une demande de subvention s'élève à 127.

22 associations n'ont obtenu aucune subvention, reste donc 105 associations bénéficiaires.

Je précise que le tissu associatif est primordial dans la vie d'une commune.

Une première remarque : les raisons qui conduisent la municipalité à accorder ou pas une subvention à telle ou telle association, dans ce cas d'espèce, ne sont pas motivées, de telle sorte que, sur la page de chaque association au chapitre 10, figure un intitulé observations particulières qui demeure étrangement vierge de toutes remarques.

Il aurait été intéressant de savoir pourquoi l'association dite auxiliaire des aveugles et celle des « Chiens Guides Paris » n'ont obtenu aucune subvention, même symbolique.

Le montant total 2016 accordé aux associations s'élève à, je n'ai pas les mêmes chiffres que Mme David, 784 099 € en subvention.

Montant des aides indirectes est biens mobiliers et immobiliers : 1 157 802.

Coût total : 1 947 131 €, ce qui revient à un coût mensuel de 162 260 €.

Avec votre permission et très brièvement, nous allons examiner le coût de seulement 4 associations.

CASC, le Comité d'Action Sociale et Culturelle des fonctionnaires territoriaux et retraités la ville de Bagneux :

- Subvention : 128 500 €,
- Biens mobiliers et immobiliers : 39 206 €,
- Mise à disposition d'un agent public : 33 649 €,

Soit un total de 201 355 €.

Le coût mensuel pour seulement cette association, pour nous les habitants de Bagneux est de 16 779.

Il est intéressant également de savoir quel en est le coût depuis 2007 : 1 239 581 €. À titre de comparaison, 5 autres associations de retraités sont subventionnées à 1 185 €, plus l'aide indirecte, 4 079 €, soit un total de 5 264 € pour 5.

2/ Comb : association sportive exerçant 26 disciplines à laquelle s'ajoutent 8 autres associations sportives dont 7 seulement sont subventionnées.

- Subvention : 380 000 €,
- Biens mobiliers et immobiliers : 766 581 €.

Un total de 1 146 681 €, ce qui fait 95 556 € par mois.

Coût total depuis 2007 : 3 871 704 €.

3/ OBS, encore du sport :

- Subvention : 83 380 €,
- Biens mobiliers et immobiliers : 15 509 €,
- Total : 98 889 €,
- Coût mensuel : 8 240 €,
- Coût depuis 2007 : 3 404 722 €.

Enfin, le PPCM et vous avez eu raison de ne pas vouloir en parler car on en parle si souvent que j'ai l'impression qu'il fait partie du Conseil municipal. Les 2 dernières lettres de PPCM sont prémonitoires (CM pour Conseil Municipal).

- Subvention : 68 000 €,
- Biens mobiliers et immobiliers : 47 049 €,
- Prise en charge d'entretien et fluides : 95 000 €

Le prêt, qui n'est pas sur les subventions municipales, de locaux dont la valeur locative est estimée à 212 000 € (voire le rapport 11 du Conseil municipal du 9/2/2016),

Un total de 422 049 €,

Un coût mensuel du PPCM : 35 170 €,

Coût depuis 2007 : 815 696 €.

Sur 107 associations subventionnées, un montant total de 784 099 €, 4 d'entre elles ont perçu un montant total de 659 880 €.

Restent donc 124 219 € à répartir entre 103 associations et si l'on soustrait les 25 000 accordés à la régie de quartier de Bagneux, nous obtenons 99 219 € pour 102 associations, montant dont bénéficie une seule association citée précédemment.

Pour finir et pour rappel, un compte rendu financier d'emploi de la subvention doit être adressé spontanément à l'autorité l'ayant accordée dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

La chambre régionale des comptes et l'administration peuvent en exercer l'utilisation. Ce contrôle peut être :

- financier (examen des justificatifs comptables de l'association),
- administratif (suivi de l'emploi de la subvention),
- juridictionnel (contrôle de la légalité de la subvention).

Je vous remercie.

M. MARTIN. - Sur le CASC, le Comité d'Action Sociale et culturelle des Personnels et Établissements, j'aurais souhaité savoir comment était réparti le budget de 128 000 € sur l'ensemble des salariés et des retraités.

Est-ce réparti ? Cela fait à peu près 100 € en moyenne si l'on cumule l'ensemble des salariés et retraités.

Vous ne me répondez peut-être pas aujourd'hui, mais c'est pour savoir le mode de fonctionnement de ce Comité du fait que c'est un CE comme dans d'autres entreprises.

Concernant l'association sportive Bagneux Futsal, lorsqu'on cumule l'ensemble des subventions et des avantages en nature, on arrive à un montant global de 33 552 €. Pourquoi ne fait-elle pas partie des associations avec convention ? Elle dépasse le montant global.

Il en est de même pour l'union sportive des fonctionnaires territoriaux de Bagneux. Quand on compte la subvention et les avantages en nature, on arrive à une somme globale de 38 348 €. Pourquoi ne fait-elle pas partie non plus des associations avec convention ? Cette association ne devrait-elle pas fusionner avec le COMB ou le CASC ?

Le CASC gère le CE des employés et on ignore où se place réellement l'union sportive des fonctionnaires territoriaux. N'y a-t-il pas intérêt à la fusionner avec le CASC et à augmenter sa subvention ? Que ce soit réellement identifié comme une somme globale pour les salariés ou les retraités. N'y a-t-il pas intérêt à ce qu'elle fasse partie du Combs, car cela s'intègre complètement dans les associations sportives de Bagneux ?

Mme DAVID. - À propos des premières questions posées par M. Zani sur les auxiliaires d'aveugles, je n'ai rien contre les auxiliaires d'aveugles. Je trouve cette association plutôt belle, mais il y a 2 bénéficiaires sur la ville de Bagneux. Ce sont des associations nationales. On reçoit plein de sollicitations. Nous avons fait le choix de ne pas les subventionner, puisqu'il n'y a que 2 bénéficiaires.

Il en est de même pour l'association « Chiens Guide Paris ». Compte tenu de la baisse des dotations de l'État, des Conseils régionaux, des Conseils départementaux, de plus en plus d'associations nationales s'adressent aux collectivités. Elles envoient des courriers de manière systématique à tous les Maires. Elles écrivent même « Monsieur le Maire », tellement elles ont pris le soin de vérifier qui était Maire dans la commune.

Je comprends la problématique des associations qui voient leur financement baisser.

Souvent maintenant au niveau de la région ou du département, enfin concernant le département, c'est différent, il y a beaucoup d'appels à projets et pas de demande de subventions de fonctionnement en tant que telles. On se retrouve avec plein d'associations.

Il y en a d'autres des associations départementales, vous n'avez pas tout épluché.

M. ZANI. - Si. Je ne les ai pas citées, c'est tout.

Mme DAVID. – Toutes les valorisations de biens immobiliers sont recensées annuellement. Tous les ans, au mois de juin je crois, on les transmet à la préfecture. Il y a les biens immobiliers et les biens mobiliers. C'est tout ce qui est aide à la communication, prêt de matériels, aide à la location des cars.

S'agissant de la location des cars, nous avons passé une délibération en décembre, me semble-t-il, la ville prend en charge 50 % du prix de location, de la sortie. Évidemment, on ne peut pas demander 20 cars. Nous sommes attentifs à ce que les associations ne prennent pas un car tous les mois pour une sortie, sinon notre budget exploserait.

À propos des conventions, pour répondre en même temps à M. Martin, la convention d'objectifs concerne l'aide directe. C'est pour cela que les associations qui ont moins de 23 000 € légalement et, à Bagneux, moins de 10 000 € ont une convention

Cela me fait sourire, Monsieur Martin, cette année, vous voulez marier le CASC et l'UFSTB, Futsal et le COMB. L'an dernier, vous vouliez marier l'OBS et le COMB.

M. MARTIN. - Je n'ai pas parlé du mariage du Futsal et du COMB.

Mme DAVID. - Comme vous avez enchaîné sur les deux, j'avais compris que vous vouliez les marier aussi.

Mme le MAIRE. - C'est l'UFSTB et le CASC.

Mme DAVID. – Je vous ferai la même réponse que je vous avais faite pour l'OBS qui n'est pas une association sportive, Monsieur Zani, lisez ses statuts. L'OBS ne fait pas de sport, elle accompagne la pratique sportive pour toutes et tous et notamment pour les enfants. Elle fait un travail d'accompagnement remarquable pour les enfants en légère surcharge pondérale.

M. ZANI. - Il faut changer la raison sociale.

Mme DAVID. - Office Balnéolais du Sport. La raison sociale est clairement exprimée dans leurs dossiers. Vous pouvez les consulter.

Cette année, nous n'avons eu aucune consultation de Conseillers municipaux à la mission citoyenneté.

Ces dossiers sont à la disposition de tout le monde.

Les retraités, on les subventionne également, on les accompagne. On accompagne toutes les associations qui ont besoin de locaux.

Vous mélangez subventions directes et subventions indirectes, cela se fait en 2 temps et tout au long d'année.

Monsieur Rousseau n'est pas encore intervenu pour dire, comme tous les ans, qu'il faudrait obliger toutes les associations à déposer leur dossier le même jour à la même heure. Dans la vraie vie, les associations construisent leurs projets progressivement. Il se trouve que certaines ne les ont pas encore finalisés complètement.

Là, on n'a pas proposé de financement, mais il se peut que, dans un mois ou deux, elles aient un super projet et que l'on décide de le subventionner. On reviendra plusieurs fois dans l'année sur des subventions, comme on l'a fait tous les ans en général.

Mme SEISEN. - Sur la question du personnel communal et des associations qui ont été évoquées, je ne vais pas répéter ce qu'a dit Mme David sur le fait que ce sont des associations. On peut prôner ce que l'on veut, mais de par leurs statuts, elles sont indépendantes. Elles ont le droit de s'unir ou pas. Elles n'ont pas tout à fait les mêmes vocations et le même fonctionnement, ce ne sont pas les mêmes personnes qui les gèrent.

Sur le CASC, quelques éléments, ce qui sous-tend votre réflexion, je pense, c'est le fait que l'on donnerait peut-être trop d'argent à ces associations.

M. MARTIN. - Non. Il faut que ce soit bien réparti.

Mme SEISEN. - Le CASC, c'est l'équivalent de 0,4 % de la masse salariale, ce qui n'est pas énorme. Si l'on avait les moyens d'alimenter plus et s'il y avait un plus grand nombre d'actions sociales, on s'en réjouirait, mais ce n'est pas tout à fait le cas.

Les bénéficiaires, puisque vous en parliez, c'est de la liberté des uns et des autres. À partir du moment où ils proposent un panel d'activités, les uns et les autres peuvent en bénéficier sans discrimination.

Proportionnellement, ce sont plus des agents de catégorie C qui en bénéficient, mais ce n'est pas exclusif d'une personne à une autre.

Je ne sais pas si cela répond à la question mais c'est la réponse que j'apporte.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ROUSSEAU. - Je serai très court même si j'ai mis un certain nombre de post-it dans le dossier.

La date de dépôt des dossiers est effectivement un point de vigilance pour avoir des précisions et recevoir les dossiers d'associations dans les délais.

Je ne reviendrai pas, je vous en fais grâce, sur Le Plus Petit Cirque du Monde. Je l'avais dit en commission. Je me suis longuement exprimé là-dessus la dernière fois.

En revanche, j'ai observé et noté moi aussi qu'il fallait porter vigilance sur les associations à caractère social handicap et autres à aider. Il y a beaucoup d'associations à 100 €. Je me demande si toutes en ont vraiment besoin. Je renforcerai plutôt les associations qui en ont le plus besoin.

Vous avez fait référence à l'OBS. C'est vrai que cela a été évoqué l'an dernier, vous l'avez dit. Je verrai bien l'OBS se rapprocher du COMB pour avoir des choses cohérentes. Il me semble de mémoire avoir vu dans le rapport qu'il était fait référence à la corrida des vendanges. Aurons-nous quelque chose dans ce sens sur l'année 2016 ?

Ce sont nos interrogations.

Merci.

Mme le MAIRE. - Un mot sur les subventions aux associations : il ne suffit pas d'aligner des chiffres sur plusieurs années, il faut regarder combien il y a d'adhérents dans l'association, combien de personnes en ville en bénéficient, etc. Tous ces critères doivent être pris en compte car il y a des associations à caractère complètement différent.

Si vous prenez le COMB qui a 27 sections sportives, près de 4 000 adhérents et qui joue presque un rôle de « délégation de service public » ou l'Office Balnéolais du Sport qui gère un centre médicosportif avec de la médecine sportive, qui paie des médecins, etc. qui pourrait avoir, comme dans d'autres communes, des fonctions intégrées à un centre de santé... Il faut pouvoir prendre en compte tous ces critères.

On a eu l'échange qui convenait, je vous propose de passer au vote.

☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET ET MONSIEUR ZANI)

21/ LE CASC (COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 128 500 EUROS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE

BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET ET MONSIEUR ZANI)

22/ L'OBS (OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 83 380 EUROS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, MOINS 2 NPPV (MME AMIABLE ET M. CALICE), 5 AVIS CONTRAIRES (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MADAME HUET ET MONSIEUR ZANI) ET 2 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX DEMAIN).**

23/ L'ADIB (ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 16 299 EUROS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 3 NPPV (MME AMIABLE, M. DIMBAGA ET MME GARGARI)**

24/ L'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 EUROS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 2 NPPV (MME CHAMI ET M. PINARD)**

25/ L'ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS VICTOR HUGO POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 2 NPPV (M. BORLANT ET M. MOUTAOUKIL)**

26/ LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 13 100 EUROS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

27/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES HORS CONVENTIONS D'OBJECTIFS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016

Mme le MAIRE. - Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU SYNDICAT D'INITIATIVES : ADOPTÉE MOINS 7 ABSTENTIONS ET 2 NPPV (MME AMIABLE ET M. BESSON)**

☞ **VOTE SUR L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE : ADOPTÉE, MOINS 2 NPPV (MME AMIABLE ET M. BESSON)**

☞ **VOTE SUR L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU SYNDICAT ESPERANCES HAUTS-DE SEINE : ADOPTEE, MOINS 3 NPPV (MME AMIABLE, MME HOURS ET MME RONDEPIERRE)**

☞ **VOTE SUR L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A AS BAGNEUX FUTSAL : ADOPTEE, MOINS 5 ABSTENTIONS ET 1 NPPV (M. DIMBAGA)**

DISPOSITIF POLITIQUE DE LA VILLE**28/ APPROBATION DE LA PROGRAMMATION POUR L'ANNEE 2016 DU CONTRAT DE VILLE (59 ACTIONS) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS CE CADRE ADHESIONS**

Mme le MAIRE. - On adopte les actions proposées en 2016 et vous m'autorisez à solliciter les subventions.

Étant donné qu'il y a 59 actions, je propose de ne pas les détailler une par une.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

ADHÉSION**29/ ADHÉSION À L'ASSOCIATION THÉÂTRE DU CHAOS-COMPAGNIE SARA VEYRON**

Mme le MAIRE. - L'adhésion pour avoir un tarif préférentiel se monte à 10 €.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - VALLEE SUD GRAND PARIS**30/ DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA CIID**

Mme le MAIRE. - On l'avait à Sud-de-Seine, on l'a transfert à Vallée Sud Grand Paris avec 2 titulaires (Mmes Mercier et Combes) et 2 suppléants (MM. Crétet et Potvin).

Avez-vous des remarques ?

M. ZANI. - Vous proposez, Madame, au Conseil municipal d'approuver la liste des commissaires titulaires et suppléants qui doivent siéger à la CIID en présentant en titulaires et suppléants des habitants de Bagneux : Mme Danièle Mercier, Mme Josiane Combes, titulaires et M. Xavier Crétet et M. Jean-Claude Potvin, suppléants.

Une contradiction subsiste à laquelle je souhaiterais un éclaircissement.

D'une part, le rapport précise que les commissaires doivent remplir les conditions suivantes, il y en a deux :

- être inscrit à l'un des rôles des impôts locaux de l'EPT ou des communes membres, ce qui est le cas des 4 membres proposés,

D'autre part, il est dit « le commissaire titulaire et le commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors du périmètre de l'EPT, ce qui n'est pas le cas.

La seule manière d'être en accord avec cette contradiction passe par la création d'une ligne Maginot

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, nous allons désigner les représentants à l'échelle de l'EPT, des 11 villes. Nous nous sommes donc mis d'accord avec les autres communes pour que certains proposent des commissaires de leur commune et d'autres des commissaires qui sont souvent des entreprises, des chefs d'entreprise ou des artisans qui n'habitent pas la commune mais qui cotisent sur la commune.

Nous avons pris les 2 premiers élus dans notre liste à Sud-de-Seine. Elles ne sont donc pas nouvelles. Cela ne veut pas dire que ces deux personnes seront élues. Il se peut que nous en ayons 0. Il y a un tirage au sort par les services fiscaux. On désigne toujours une liste de 40 noms et 10 sont retenues.

M. ZANI. - C'est mal rédigé.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLETC)

31/ DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR LE CLETC

Mme le MAIRE. - C'est la fameuse CLETC que l'on avait au niveau de Sud de Seine et que l'on a maintenant au niveau du territoire. Je vous propose de réélire les mêmes, à savoir moi-même et Mme Boudjenah suppléante.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE THOREZ

32/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 AVRIL 2014 DESIGNANT LES REPRESENTANTS DEVANT SIEGER AUX CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEONARD DE VINCI

33/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°13 DU 16 DECEMBRE 2014 PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE LEONARD DE VINCI

Mme le MAIRE. - On délibère pour modifier des représentants de la ville au Conseil de l'école Torrès et au Conseil d'administration du lycée Léonard de Vinci. Mme Gabiache siégeait pour représenter la ville. Nous proposons M. Reynaud car Mme Gabiache a des soucis de disponibilité à ces horaires du fait de son travail.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LES DELIBERATIONS 32 ET 33 SONT ADOPTÉES, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, MONSIEUR ZANI ET MADAME HUET)**

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'IDF HABITAT

33 BIS/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE PROPOSER LA CANDIDATURE DE DEUX ÉLUS MUNICIPAUX EN TANT QU'ADMINISTRATEUR POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION D'IDF HABITAT

Mme le MAIRE. - On vous en a parlé tout à l'heure.

Le rapport de présentation expliquait les 200 000 € d'actionnariat que l'on approuvera au Conseil municipal du 17 mai.

On vous rappelle dans le rapport de présentation qu'IDF Habitat a aujourd'hui 18 membres, 18 administrateurs.

Leur Conseil d'administration est au complet.

Pour permettre l'arrivée de Bagneux, la ville d'Ivry et celle de Valenton vont laisser chacune un de leur siège pour que Bagneux puisse intégrer le Conseil d'administration.

Nous proposons que ce soit Mme Balutch et Mme Cillières qui représentent la commune au CA d'IDF.

Si vous en êtes d'accord, je propose un vote à main levée.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 7 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS, BAGNEUX DEMAIN, MONSIEUR ZANI ET MADAME HUET)

AMENAGEMENT URBAIN

SECTEUR ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR-HUGO**34/ MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT PRÉVUES AUX TERMES DE LA PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LA PARCELLE R N° 168 SIGNÉE LE 23 DECEMBRE 2013 ENTRE LA VILLE ET LA SEMABA**

Mme le MAIRE. - Il s'agit de permettre à la Semaba de percevoir les fonds des ventes de charges foncières à EFIDIS pour le programme concernant la crèche dont nous parlions tout à l'heure dans le cadre du budget et d'approuver la modification des modalités de paiement prévues au terme de la promesse de vente, en laissant 3 jours ouvrés à compter de la signature de l'acte de vente à la Semaba pour payer la commune dès que l'acte de vente sera signé et de m'autoriser à signer les actes.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 7 AVIS CONTRAIRES (GROUPE BAGNEUX VALEURS, BAGNEUX DEMAIN, MADAME HUET ET MONSIEUR ZANI)

RATP**35/ AUTORISATION DONNÉE A LA RATP DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE CENTRE DE DÉPANNAGE DES TRAINS AVENUE HENRI BARBUSSE**

Mme le MAIRE. - Au terminus de la ligne 4, il y aura un centre de dépannage de trains situé à 600 mètres de l'extrémité des quais de la station de Bagneux, à l'angle de l'avenue Henri Barbusse et de la villa Aubouin. Cet ouvrage sera implanté à côté du stade Port Talbot sur une partie du

foncier communal (parcelles K33 et K34) ainsi que sur du domaine public départemental (avenue Henri Barbusse).

Ce centre de dépannage de 4 niveaux de sous-sol s'étendra sous l'avenue Henri Barbusse.

C'est nécessaire puisque nous sommes en fin de ligne.

Il s'agit de donner une autorisation à la RATP à laquelle on a demandé que les 3 émergences qui sortiront de terre pour cette réalisation reçoivent un traitement qualitatif. On a vraiment insisté sur cette question que l'on suivra de près. Nous ne voulons pas 3 blocs de béton pour vous parler très franchement. Nous ne voulons pas que quelque chose de laid s'inscrive dans l'espace public pour des dizaines d'années. C'est une belle avenue de la ville. Et même si ce n'était pas une très belle avenue, il est important que ces émergences extérieures soient traitées de manière qualitative.

M. ROUSSEAU. - Dans ce cadre, pensez aux riverains, à les informer sur les incidences et les nuisances éventuelles. C'est un point de vigilance. Je vous en remercie.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉNOMINATION DE LA PLACE DES BAS-LONGCHAMPS QUARTIER DES BAS-LONGCHAMPS

36/ APPROBATION DE LA DÉNOMINATION DE LA PLACE DU CENTRE-COMMERCIAL DES BAS-LONGCHAMPS

Mme le MAIRE. - Nous proposons de dénommer la place des Bas-Longchamps qui ne s'appelle pas ainsi d'ailleurs, Place des Bas-Longchamps. Cela permettra aux commerçants de faire de la géolocalisation.

Aujourd'hui, ce n'est pas pratique pour faire connaître leur commerce, ils ne sont pas adressés Place des Bas-Longchamps, mais rue de la Sarrasine.

À leur demande et avec l'accord du Conseil de quartier, c'est le nom proposé au conseil de quartier après consultation.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SITE MEUNIERES - PETIT

37/ INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR ALBERT-PETIT MEUNIERES

Mme BOUDJENAH. - Dans le cadre de la révision du PLU, il y a un certain nombre de zones, notamment les zones UB dédiées jusqu'à présent à l'accueil d'activités économiques de manière quasi-exclusive, que nous avons remises en chantier en termes de réflexion en considérant que c'est bien un enjeu pour la ville que de pouvoir accompagner l'évolution de ces zones en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle tout en préservant un tissu économique dynamique, notamment en maintenant des petites et moyennes entreprises et en préservant la qualité de la trame verte communale.

Vous avez la carte du périmètre que nous proposons d'instaurer ce soir. C'est un secteur compris entre la rue des Meuniers et l'avenue Albert Petit dans un sens et, dans l'autre sens, entre la rue Hardenberg et la villa des Iris sur environ 5 hectares.

Ce secteur est aujourd'hui constitué d'un tissu d'activités économiques et d'entrepôts. Tout le monde voit de quoi il s'agit. Il y a notamment les Charpentiers de Paris et La Moderne comme grandes entreprises, à proximité d'un tissu pavillonnaire incluant des emprises publiques qui appartiennent à la ville, en particuliers le groupe scolaire Maurice Thorez et, enfin, la maison de retraite, l'école des Jacquest et une copropriété au 41 avenue Albert Petit.

Dans le futur PLU, ce secteur est classé en zone UT, une zone urbaine de transition qui a vocation à accueillir diverses fonctions, de l'habitat, des activités économiques tout en ménageant une transition entre des secteurs denses comme des secteurs économiques plus denses le long de l'avenue Aristide Briand et des secteurs pavillonnaires à préserver.

C'est un secteur potentiellement mutable. On sait bien que des parcelles importantes mutent dans un îlot important d'un seul tenant avec des espaces verts contribuant à la trame verte et bleue dans les secteurs pavillonnaires directement mitoyens.

Nous pensons qu'il faut une approche globale et concertée dans le cadre d'une étude urbaine que l'on se propose de prendre le temps de conduire. C'est justement pour se laisser le temps de la conduite de cette étude que nous proposons d'instaurer un périmètre de prise en considération qui nous permettrait, le cas échéant, d'opposer un sursis à statut à toute demande d'autorisation d'aménagement et de travaux.

N'importe quel permis de construire ou demande d'autorisation qui ne nous plairait pas, pour aller vite, ou porterait préjudice à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement souhaitable ne pourrait pas être mis en œuvre.

Je vous rappelle que c'est ce que nous avons fait autour du périmètre du Reader's Digest avec un périmètre d'étude sur le secteur Pasteur Meuniers.

Mme le Maire. – Avez-vous des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le Maire. – Je vous remercie.

CESSION À LA SEMABA DES LOCAUX SITUÉS 119 RUE DE VERDUN

38/ CESSIION AU PROFIT DE LA SEMABA DU LOT DE COPROPRIETE N° 4 SIS 119 RUE DE VERDUN

Mme le MAIRE. - C'est une parcelle de 619 m². Il est prévu un projet avec Nexity en vue de réaliser, avec 2 parcelles qu'elle acquerra en direct de l'autre propriété, une quarantaine de logements.

Avez-vous des remarques ?

M. ZANI. - Je souhaiterais intervenir s'il vous plaît.

Merci beaucoup.

Je suis déjà intervenu dans ce dossier lors du Conseil municipal du 23 juin 2015 où j'avais rappelé les conditions transactionnelles autour d'un lot de copropriété consistant en un garage sur deux niveaux acquis par l'EPF 92, aux fins d'un projet urbain au sein de la ZAC écoquartier Victor Hugo.

Le droit de préemption a été exercé sur la parcelle concernée alors que le plan d'ensemble des travaux ne prévoyait aucun ouvrage à cet emplacement, d'où l'avortement prématuré du projet urbain, c'est ce qui a contraint notre municipalité, selon l'article 8 de la convention foncière, à racheter ce lot de garage à 800 000 €.

Un acheteur potentiel souhaitant y installer un laboratoire de pâtisserie s'est porté acquéreur sans succès à cause du refus sans appel des 2 copropriétaires majoritaires à modifier le règlement de copropriété.

Nous voici donc aujourd'hui devant une nouvelle présentation de l'affaire avec une curieuse transaction de 800 000 € qui consiste à céder à la Semaba ce lot de garage, alors que celle-ci se trouve dans une situation financière calamiteuse au point de vendre la totalité de son patrimoine locatif social à IDF Habitat et un rendez-vous tant attendu le 19 juin 2016.

Enfin, je vous livre mon inquiétude, tirée de vos écritures qui précisent que des discussions ont été réalisées avec le promoteur Nexity en vue de réaliser cette opération pour lequel un permis de construire devrait être déposé au dernier trimestre 2016 après avoir été présenté aux habitants, et, pas un semblant de projets de discussion avec les intéressés, c'est-à-dire les copropriétaires, n'est évoqué.

La solution qui s'ouvre en la matière passe par l'indemnisation substantielle accordée aux copropriétaires du 119 rue de Verdun mais avec quels moyens ? Une procédure d'expropriation même par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique nous engagerait sur des procédures judiciaires à l'issue incertaine.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Sur cette parcelle, la Semaba rachète avec la promesse de vente qu'elle passe avec Nexity sur un projet qui sera présenté aux habitants. Elle ne va pas porter cette parcelle pendant plusieurs années.

M. ZANI. - Pour être franc, je vous ai traduit ce que pensent les copropriétaires. Les 2 copropriétaires sont fermement opposés à ce projet. Cela va nous engager, je dis nous, je m'inclus dedans, dans des négociations assez difficiles. Il n'y a pas un accord tacite de la part des copropriétaires, ils sont fermement campés sur leur position dès lors qu'ils n'ont pas voulu dans un premier temps changer le règlement de copropriété. C'est ce qui leur a été proposé, ils l'ont refusé justement pour ne pas qu'autre chose que des garages s'installent à côté de chez eux.

Mme le MAIRE. - Je pense que c'est pour une question financière.

M. ZANI. – Vous savez, tout est finance dans la vie. Il suffit de mettre le montant qu'il faut et on arrive à tout faire, malheureusement ou heureusement. Ils ne sont pas contre le fait de partir, à condition d'avoir l'équivalence tout autour ou dans les villes avoisinantes.

Mme BOUDJENAH. - Un rendez-vous est fixé le 15 avec les 2 copropriétaires. Vous n'y êtes pas convié, Monsieur Zani !

M. ZANI. - Si je peux venir faire le médiateur, je veux bien.

Mme BOUDJENAH. - Je précise tout de même, même si vous semblez détenir beaucoup d'informations, que c'est un peu un raccourci que de dire que le projet du pâtissier n'a avorté qu'à cause de cela. C'est un peu plus compliqué que cela. Ne prenez pas ce raccourci.

Il est vrai que, pendant plusieurs mois, la ville avait pensé vendre et permettre la sortie de ce projet de laboratoire de pâtisserie qui était très intéressant.

Ce projet ayant avorté et l'EPF ayant demandé à la ville de racheter le terrain... Ce n'est pas la Semaba qui est en cause.

M. ZANI. - Oui, je sais, c'est la ville.

Mme BOUDJENAH. - Nous avons demandé que la Semaba travaille comme aménageur de la ZAC, puisque c'est dans le périmètre de la ZAC, de sorte que le projet avec des parcelles mitoyennes, déjà maîtrisé, puisse être accéléré si je puis dire. En l'occurrence, des discussions ont abouti avec le promoteur Nexity pour qu'un projet soit dessiné et proposé, dans les mois qui viennent, aux habitants avec un permis de construire.

Dans l'intervalle, on espère pouvoir trouver un terrain d'ensemble avec les 2 copropriétaires afin que le projet puisse intégrer leurs 2 lots de copropriété.

Si le calendrier est celui-là, c'est que l'EPF demande à la ville de payer le montant du terrain avant le 27 avril.

M. ZANI. - Cela a été reconduit. Au dernier conseil municipal, cela devait être au mois de septembre.

Mme BOUDJENAH. - Il y avait un décalage entre la signature et le paiement. Maintenant, c'est le paiement.

M. ZANI. – J'ai un peu suivi.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE, MOINS 7 AVIS CONTRAIRE (GROUPE BAGNEUX VALEURS, BAGNEUX DEMAIN, MONSIEUR ZANI ET MADAME HUET)

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA BIÈVRE (SAGE)

39/ AVIS DE LA COMMUNE DE BAGNEUX SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE (SAGE)

Mme le MAIRE. - Je vous invite à le lire attentivement. C'est extrêmement intéressant.

On vous propose d'émettre un avis favorable est de demander au syndicat mixte du versant de la Bièvre de prendre en considération les contraintes géologiques par rapport à l'écoulement des eaux pluviales. C'est l'avis que nous formulons sur ce rapport.

Nous passons au vote

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICES TECHNIQUES

ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX AÉRIENS RUE DE LA FONTAINE AVEC LE SIPPAREC

40/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ET DES CONVENTIONS FINANCIERES POUR LES RESEAUX ORANGE ET NUMERICABLE A PASSER AVEC LE SIPPAREC ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - Il y a chaque fois la clef de répartition pour la ville, le coût pour la ville.

Avez-vous des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE DÉPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DES HAUTS DE SEINE

41/ TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ET ASCENSEURS

42/ TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FENETRES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT PETIT

43/ TRAVAUX DE RENOVATION DE LA COUVERTURE DU BATIMENT PRINCIPAL DU GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON

Mme le MAIRE. - On vous demande de m'autoriser à déposer trois demandes de subventions auprès de la préfecture.

Celle pour l'accessibilité des bâtiments, celle pour le remplacement des fenêtres de l'école élémentaire Albert Petit ainsi que celle pour la rénovation de la couverture du bâtiment principal du groupe scolaire Henri Wallon.

Ce sont les demandes que l'on peut déposer dans le cadre de l'aide à l'investissement des collectivités par l'État.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 41 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 42 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 43 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

JARDINS PARTAGÉS

44/ APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE ET DE LA CHARTE POUR LA MISE A DISPOSITION DE TERRAINS A TITRE GRATUIT AU PROFIT D'ASSOCIATIONS PORTANT DES PROJETS DE JARDINS PARTAGÉS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

M. FRESSE. - Il y a deux documents présentés (une charte et une convention) sur des jardins partagés avec des objectifs sociaux et environnementaux, qui soient des lieux d'échange et d'agriculture urbaine.

L'objectif des deux documents :

- la charte permet de s'assurer que les objectifs sont remplis avec des préconisations sur la gestion écologiquement vertueuse de ces espaces.

- La convention, c'est plus techniquement : comment cela se passe-t-il ?

Il s'agit ici de la mise à disposition gratuite de terrains de la ville à des associations. Il ne s'agit évidemment pas de terrains municipaux, mais de terrains gérés par des associations porteuses, la convention étant entre la ville et ces associations.

L'objectif est de formaliser des choses qui existent déjà afin d'avoir une convention cadre a priori la même pour tous afin que tout soit bien clair sur le papier sur des projets déjà existants et de fournir un cadre dans lequel vont s'inscrire de nouveaux projets que l'on appelle de nos vœux.

Cette mise à disposition gratuite est d'une durée d'un an renouvelable trois fois. On est a priori, sauf problème, sur le format de trois ans. Il faut un temps minimum pour que les choses puissent se faire. Le soutien de la ville a été fixé à un maximum de 1 000 €. Il ne s'agit pas d'un subventionnement, mais d'une valorisation d'aides qui pourraient intervenir comme la mise à disposition de terres végétales. Jusque-là, cela se faisait, il est vrai, au cas par cas, d'où l'intérêt de formaliser les choses et, s'il y a besoin d'aides techniques, que cela se fasse dans un cadre précis, clair et établi au préalable.

Mme le MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. MARTIN. - Où vont se trouver, où se trouvent ces jardins partagés ?

M. FRESSE. – Il y a déjà des jardins existants sur les terrains de la ville. Les potagers de Bagneux seraient sans doute, si la délibération passe, le premier signataire de cette charte.

Il y a d'autres espaces avec des jardins à la Pierre plate : Vis avec nous, la régie de quartier avec Domaxis, le terrain du bailleur. Il y a par ailleurs la volonté de créer d'autres sites de jardins. On est notamment en train de discuter avec un partenaire qui pourrait nous aider pour coordonner tout cela sur des terrains encore en discussion. Rien n'est décidé.

À plus long terme, l'idée est d'intégrer le réflexe de jardins partagés dans de nouveaux projets qui pourraient sortir de terre sur les sites de Sanofi et du Sarrail, en gardant l'idée que l'on ne donne pas à des particuliers quelque chose pour leur intérêt propre, mais que ce soit, même si c'est sur un terrain ou dans une copropriété, au maximum ouvert sur le quartier et bénéficiant à tout le monde.

Sur les terrains existants, il y a les trois cités et sur ceux à venir, les sites sont actuellement en discussion, ayant vocation à être partout sur la ville.

On a bien sûr une convention qui ne peut être qu'entre la ville et les associations porteuses, l'idée étant aussi d'avoir cette convention qui puisse servir de modèle pour des bailleurs et des copropriétés, qu'ils n'aient pas tout à réinventer à chaque fois car les jardins partagés n'ont pas vocation à être uniquement sur des terrains municipaux.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION VILLE/ CCAS

45/ APPROBATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LA MUTUALISATION POUR LA FOURNITURE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE (MODALITES DE REFACTURATION) A PASSER ENTRE LA VILLE ET LE CCAS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de questions particulières.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RESTAURATION

MARCHÉ FOURNITURE DE REPAS

46/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE. - On passe un marché pour une période transitoire de 3 mois pendant que nous faisons les travaux nécessaires à l'extension de notre cuisine centrale pour accueillir le marché emporté avec la ville de Malakoff.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CESSION

DEPE

47/ CESSION A TITRE ONEREUX DE FERRAILLES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RESTAURATION

48/ CESSION A TITRE ONEREUX DE MATERIELS DU SERVICE DE LA RESTAURATION

Mme le Maire. – Ces matériels sont mis à la réforme.

Avez-vous des remarques ?

M. ROUSSEAU. - On se demande si c'est la meilleure solution. L'acheteur vient du Loiret. N'aurait-on pas pu les vendre plus cher ? Comment cela s'est-il passé au niveau du marché ?

UN MEMBRE DE L'ADMINISTRATION. - On a publié le fait que l'on mettait à disposition des matériels. Des personnes nous ont répondu et notamment ce Monsieur du Loiret disant qu'il nous en offrait 900 €. C'était la meilleure offre.

Mme MOUTAOUKIL. - J'ai lu dans le compte rendu de la commission que la question de savoir comment ces marchés étaient diffusés a été posée en commission. Je voulais savoir si c'était ou non un appel d'offres. Ils nous ont répondu que c'en était un. Dans le compte rendu, ce n'est pas aussi clair que cela.

Mme le MAIRE. – Le terme d'appel d'offres est impropre. C'est une mise en consultation.

M. ROUSSEAU. - Merci.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

JUMELAGE

DOULEURS SANS FRONTIÈRES (DSF)

49/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF) VISANT UNE PRISE EN CHARGE ADAPTEE DES ENFANTS ET FAMILLES EN SOUFFRANCE DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS DE L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE A VANADZOR ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - On passe la convention avec DSF qui intervient dans plusieurs établissements de l'enfance et de la petite enfance à Vanadzor en Arménie. C'est une association que nous connaissons bien avec laquelle nous travaillons bien et qui a un bilan satisfaisant.

M. BESSON. - Depuis 2011.

Mme le MAIRE. – Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PERSONNEL

50/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

51/ ACCUEIL DES VOLONTAIRES EN MISSION DE SERVICE CIVIQUE

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

52/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN PERSONNEL DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR GESTION DES SERVICES CHARGES DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « VALLEE SUD-GRAND PARIS » ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER

Mme le MAIRE. - Cette compétence devient maintenant territoriale.

En fait, vous avez vu que l'établissement public territorial nous indemnise en gros à hauteur de 43 398 € pour que les fonctionnaires de la ville traitent en gros à la place de l'EPT, puisqu'il n'y a pas de service aménagement assez important pour gérer les révisions de PLU. 8 communes sur 11 sont à être en révision de PLU.

Ces conventions passées avec chacune des communes de l'EPT permettent la continuité de service.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

53/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN PERSONNEL DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR GESTION DES SERVICES CHARGES DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PUP) AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « VALLEE SUD-GRAND PARIS » ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER

Mme le MAIRE. - On sera cette fois-ci indemnisé à hauteur de 22 791 €.

Avez-vous des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

VOEU

54/ VOEU DE LA MUNICIPALITE SUR LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Mme le MAIRE. – Ce vœu que vous avez sous les yeux revient sur les débats actuels portant sur le logement social. Vous avez entendu l'annonce de la région de ne plus soutenir les communes ayant plus de 30 % de logements sociaux.

Les annonces également effectuées en décembre 2015 par le département allaient dans le même sens. Dans le vœu sur la politique nationale du logement social, les demandes portent sur la prochaine loi égalité citoyenneté qui va traiter en grande partie des questions du logement social sur :

- les aides à la pierre,

- le relèvement des plafonds HLM qui n'ont cessé de baisser faisant qu'aujourd'hui le logement social se paupérise également. Une personne seule qui perçoit un salaire de 1 800 €, comme un jeune par exemple, ne peut plus bénéficier d'un logement social et, pourtant, en région parisienne se loger dans le privé, c'est quasi-impossible, sinon à mettre 60 % de son salaire dans le loyer.

- l'abrogation de la loi Boutin et des surloyers,

- l'accentuation des sanctions pour les communes qui ne respectent pas la loi SRU.

- les aides à la réhabilitation du logement social. Aujourd'hui, les bailleurs sociaux ne reçoivent plus aucune aide pour la réhabilitation des logements sociaux. À Bagneux comme partout en Île-de-France, beaucoup de logements sociaux construits dans les années 60 ont besoin d'une réhabilitation importante et donc que les bailleurs soient aidés en ce sens. On ne va pas pouvoir tout démolir.

Je vous laisse la parole.

M. ZANI. - 80 % des ménages français considèrent comme première la question du logement.

La France compte plus de 3,5 millions de mal logés dont 150 000 SDF.

La crise immobilière marquée par la cherté du logement a la location comme à l'accession n'a cessé de s'aggraver générant une hausse considérable du taux d'efforts constitué par la part des dépenses liées aux logements dans le revenu des ménages. Le nombre de demandes de logements sociaux en instance dépasse le 1,7 million et alors que plus de 300 000 dossiers Dalo qui résident de la loi de 2007 ont été déposés. Près de 40 000 prioritaires de la loi Dalo n'ont toujours pas reçu d'offre de relogement.

La solution la plus sûre et concrète pour à la fois faire face aux dérives spéculatives du marché et permettre l'accès à un logement décent au plus grand nombre est de développer la part du secteur locatif social public dans la propriété des logements et du foncier et de placer sa gestion sous contrôle démocratique.

Je vous remercie.

M. MARTIN. - Faute de logements ou du fait de logements insalubres, la situation devient inextricable en Île-de-France.

D'un côté, les bailleurs sociaux ne disposent pas d'assez de places pour loger les plus démunis, notamment en Île-de-France et des dizaines de milliers de personnes vivent dans des situations très difficiles, notamment les jeunes.

De l'autre, pour éviter de cristalliser les difficultés sociales, il leur faut éviter de concentrer sur un même territoire les populations les plus pauvres et garantir un minimum de mixité sociale de leur parc.

C'est le problème de Bagneux qui concentre plus de 65 % de logements sociaux à l'heure actuelle.

Une partie du déficit de logements sociaux est liée à l'absence de politique dans ce domaine de certaines communes notamment dans les Hauts-de-Seine.

La loi « Solidarité pour le Renouvellement Urbain » (SRU), adoptée en 2013, fixait un objectif de 25 % de logements sociaux dans toutes les grandes villes.

En 2012, plus de 72 % des 980 communes soumises à cette obligation étaient en infraction.

Au lieu de continuer à construire de nouveaux logements sociaux dans des villes comme Bagneux qui a plus de 65 % de logements sociaux, il faut plutôt pousser le Gouvernement à mettre ses menaces à exécution sur l'ensemble des villes récalcitrantes à savoir :

- Le préfet de région pourrait se substituer au Maire pour préempter les terrains vacants ou accompagner des permis de construire pour des HLM sur la commune.
- Le préfet pourrait réquisitionner des logements vacants pour y installer des locataires relevant du parc social.
- Dans certains quartiers, l'État pourrait bloquer la vente d'appartements ou de maisons entre particuliers pour préempter ces biens et les transformer en HLM.

Concernant la formulation du vœu que vous nous soumettez ce soir au vote, plutôt que de revenir sur la délibération du Conseil général du 20 décembre 2013 ou sur la décision similaire du Conseil régional Île-de-France qui tendent à développer du logement social dans les communes SRU qui sont en dessous du seuil de 25 % de logements sociaux, il serait plus judicieux de demander aux préfets et à l'État d'appliquer des sanctions financières sévères sur l'ensemble des villes et que les bénéficiaires soient réaffectés pour des villes comme Bagneux pour pouvoir financer la rénovation et la requalification de logements plus anciens.

Mme MEKER. - La question est bien celle-ci.

En réalité, il s'agit de continuer à mettre les moyens sur les villes qui ne respectent pas la loi SRU, c'est tout de même un comble ! On va donner de l'argent aux villes qui ne sont pas en règle avec la loi SRU. J'espère que, par ailleurs, elles ont des amendes. Il paraît assez curieux de mettre tous les moyens sur les villes qui ne sont pas dans le cadre de cette loi.

Concernant la mixité sociale que l'on souhaite à Bagneux, elle coûte forcément, puisqu'il y a des opérations de renouvellement urbain. Dans le cadre de ces opérations, on peut imaginer, à l'échelle d'un quartier, la suppression de logements sociaux et les remettre dans le périmètre de ce quartier, mais il faut également penser aux personnes qui ont vécu dans un quartier pendant des années auxquelles on dit, au moment où le métro arrive, comme cela peut se passer à la Pierre Plate, qu'elles vont habiter ailleurs. C'est un peu la difficulté des opérations ANRU.

À Bagneux, on a toujours fait en sorte de maintenir les personnes qui le souhaitent dans le cas du quartier sud de la ville et dans la zone de la Pierre Plate en réfléchissant à l'échelle du quartier nord.

Tout cela représente un coût, de la même manière que la réhabilitation des logements sociaux en a un.

Quand on construit un nouveau quartier, un quartier qui va surgir de terre comme l'emblématique quartier des Mathurins, il semble difficile de créer de la mixité sociale en ne mettant que du logement en accession libre ou même social dans ce quartier.

Il paraît évident que tout en essayant de réduire la proportion de logements sociaux dans Bagneux pour arriver à un équilibre de 50/50 % en 2020 et 50 % en 2030/2050, je n'ai pas exactement aujourd'hui l'échelle, c'est une difficulté, il y a un besoin de financement pour le logement social. Cela ne peut pas se faire s'il est impossible de rénover ou de construire du logement social dans certains endroits de la ville qui n'en ont pas aujourd'hui.

Le rééquilibrage de la mixité sociale - c'était une vraie question posée au moment de l'élection de l'équipe municipale en 2014 - passe par du social dans le diffus et par rompre avec ces habitudes anciennes consistant à mettre les populations les plus fragiles ensemble, d'autant que l'abaissement, c'est dit dans le vœu, des plafonds pour rentrer dans les logements HLM a fait que ce logement social n'est plus qu'une bouée de secours, de sauvetage, ce qui ne devrait pas être et ce qui ne l'était pas dans les années passées où c'était au contraire un stabilisateur d'un marché qui n'avait pas vocation à flamber comme il l'a fait.

Mme MOUTAOUKIL. - Pour aller dans le sens des propos de Mme Meker, les uns et les autres nous proposent de supprimer les aides aux logements sociaux, à la rénovation et à la création de nouveaux logements sociaux dans des villes qui auraient dépassé ce que permet la loi et c'est bien le cas de Bagneux avec ses 67 % de logements sociaux. L'argument mis en avant est la mixité sociale.

Or, Mme Meker vient d'en faire la démonstration, pour tous les projets que nous avons, il est évident que notre objectif n'est pas de créer a contrario des ghettos de personnes aisées ou plus riches. Notre objectif est de faire de la mixité sociale partout, pas simplement de l'acclamer, mais de se donner les moyens de le faire.

Cela passe par la rénovation de logements sociaux anciens, mais aussi parfois par le changement de nature de ces logements. On peut tout à fait imaginer que, dans certains endroits où nous avons une concentration de logements sociaux, on puisse transformer ces logements en résidences estudiantines ou autres.

On pourrait imaginer plein de projets qui partiraient de la base de financement que l'on pourrait obtenir. Si on nous ferme le robinet, c'est compliqué.

Quand ce projet de vœu nous a été proposé, nous aurions aimé que l'on puisse y réinscrire les quelques engagements que nous avons pris en début de mandature, à savoir le rappel de notre engagement municipal de construire un maximum de 25 % de logements sociaux sur tous les nouveaux programmes, engagement inscrit qu'il nous faut évidemment respecter.

Par ailleurs, on l'a dit et il en est un peu question dans le vœu, il faut insister sur le besoin de financement pour les opérations de rénovation et de requalification de certains logements sociaux et rappeler enfin qu'effectivement, notre objectif global est de rééquilibrer ce taux de logements sociaux excessif, sur lequel nous devons travailler, qui demande nécessairement des fonds. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste votera ce vœu.

M. ROMERO AGUILA. - Un ajout par rapport à ce qui a été dit sur la région. Comme l'a dit Mme Moutaoukil, notre Groupe va voter pour ce vœu.

Franchement, les dispositions prises actuellement, que ce soit par le Conseil départemental ou par le Conseil régional, nous concernent assez peu : 70 % de la population française auraient droit à du logement social. L'utilisation qui en est faite aujourd'hui par la droite est vraiment de garder un cadre de conservation et de spéculation des espaces dans lesquels ils sont.

J'avoue que je n'ai pas cru comprendre que les élus de Levallois Perret à la région se soient dits : on est concerné, car on n'a pas les 30 %, on va venir...

Une intervenante. - 25 %.

M. ROMERO AGUILA. – Le chiffre proposé pour la région est 30 %. On n'a pas les 30 %, donc on va demander des subventions.

Il serait particulier que l'on subventionne Levallois Perret. S'ils sont dans une situation dramatique, c'est d'accord à cause de leurs élus et de leur élu principal plus que pour d'autres. On est dans quelque chose qui n'a pas, au bout du bout, l'objectif d'arriver à trouver un équilibre général. C'est la nature du vœu, un vœu davantage de portée générale que de constater tout simplement que ce qui se fait ne va pas dans le bon sens. S'il doit y avoir un acteur qui doit pouvoir rééquilibrer tout cela, c'est bien entendu l'État.

Mme SEISEN. - Je vais faire un focus sur cette question, question à laquelle, depuis le début du mandat, on s'attelle de manière importante. Un gros travail a été mené sur la mixité sociale.

Le 17 mars, le Conseil régional a voté le dispositif anti-ghetto prévoyant la suppression des aides à la construction de logement présociaux, donc de type PLAI, dans les communes comptant plus de 30 % de logements sociaux.

En décembre 2013, dans la même philosophie, le Conseil départemental ciblait uniquement ces aides pour les villes ayant moins de 25 % de logements sociaux et, dans la loi à venir, du moins dans le préprojet, puisqu'elle n'est pas encore complètement écrite, le seuil serait de 50 % pour les aides de l'État.

J'espère que tout cela va faire l'objet d'intenses débats parlementaires.

Sur le raisonnement, pour tout le monde, il paraît simple et implacable, mais on va essayer de le démonter.

Comme le logement social a tendance à se paupériser, on dit : pour limiter la paupérisation de certains territoires, il faudrait arrêter d'en construire là où il y en a déjà trop.

Je voudrais revenir sur 5 idées reçues sous-tendant ce raisonnement qui paraît évident. Tout le monde est contre la ghettoïsation, la concentration sociale et la spécialisation sociale des territoires. Tous les termes sont bons à prendre, mais derrière, il y a plein de mesures contradictoires.

➤ Première idée reçue : le logement social n'est pas par nature destiné aux ménages les plus pauvres. Il l'est devenu du fait des politiques publiques menées depuis un certain nombre d'années. Cela ne date pas d'hier. Si l'on reprend les chiffres, dans les années 80, le taux de ménages pauvres vivant dans le parc social était équivalent à l'ensemble de la proportion de ménages pauvres dans l'ensemble de la société. 30 ans plus tard, il est de 19 % en France, mais de 35 % dans le parc HLM.

Les explications sont multiples :

- l'évolution et les prix du marché qui se sont envolés,
- les politiques publiques qui ont visé à abaisser les plafonds et donc à diminuer la part des ménages éligibles au logement social mais aussi à faire sortir des ménages un peu au-dessus des plafonds avec la loi Boutin et le surloyer de solidarité,
- un certain nombre d'autres politiques publiques qui partent parfois d'une bonne intention sur la priorisation de ménages prioritaires, ultra-prioritaires, prioritaires urgents ou respectant un certain nombre de critères avec les labellisations Dalo ou PDLPD, mais qui conduisent de fait à destiner le logement social aux ménages les plus pauvres du fait d'une pénurie de logements accessibles globalement, mais dont la vocation première du logement social n'est pas celle-là.

Si l'on avait l'éventail de la population éligible potentiellement au logement social, 80 % ou plus de 80 % de la population pourraient y prétendre. Cette diversité de fait n'est pas représentée dans le logement social. Il faut aller un peu plus loin que cela.

Pour favoriser la mixité sociale, il faudrait permettre au logement social de retrouver sa vocation généraliste telle qu'elle existait il y a environ 30 ans.

➤ Deuxième idée reçue : le logement social neuf, qu'il soit social ou très social, n'est pas un facteur de paupérisation, mais plutôt un facteur de mixité sociale. Ce qui est visé par la région, c'est le financement du logement social neuf.

Je voudrais juste rappeler que les niveaux de loyer de prix au mètre carré de logements sociaux neufs sont supérieurs à la plupart des logements sociaux anciens.

À l'époque, le logement PLAI n'existait pas, mais les niveaux de loyers sont bien inférieurs dans le logement social ancien.

C'est pour cela que la concentration de ménages à bas revenu ne se fait pas vraiment dans le logement social neuf, mais bien dans le logement social ancien, peu attractif, pas rénové que ces ménages n'ont pas d'autres choix d'accepter.

Sur Bagneux, le niveau PLAI, c'est environ 6 € du m². Cela dépend des zonages.

À Bagneux, 20 % de l'ensemble des logements sociaux ont des loyers à moins de 3,50 € du m². Cette donnée est mentionnée dans les fiches du PLH.

On voit bien que les véritables logements sociaux sont les logements anciens. Si l'on veut lutter contre la concentration d'un certain moment de ces logements, il faut se préoccuper de la question du renouvellement du parc, de la réhabilitation des logements, de leur qualité pour les villes qui ont des logements sociaux. Et pour celles qui n'en ont pas, c'est la construction simple de logements sociaux accessibles et pas uniquement de logements sociaux en PLS.

➤ Troisième idée reçue, c'est un peu l'argument que vous avez avancé Monsieur Martin : l'idée selon laquelle en arrêtant de financer les logements sociaux dans les villes qui ont déjà beaucoup, on en produirait plus dans les communes qui n'en ont pas assez. Cette idée est complètement fautive.

Selon les agréments donnés par le préfet il y a deux semaines sur les logements sociaux construits dans les Hauts-de-Seine, 22 communes sur 36 sont en dessous du seuil des 25 % de logements sociaux, qui ont des objectifs triennaux à atteindre. Sur la seule période 2014-2015, les 2 premières années de cette période triennale, ces villes n'ont construit que 3 433 logements.

Sur la dernière année de la loi Pinel, il faudrait même qu'elles en construisent plus que ce qu'elles ont construit les 2 dernières années, c'est-à-dire 3 979.

Ces villes, malgré leurs objectifs triennaux qui ne leur permettent pas d'atteindre les 25 %, juste l'effort qu'elles doivent faire pour atteindre un jour ce pourcentage, ne sont même pas à la moitié de leurs objectifs au bout de 2 ans sur les 3 années de période triennale.

➤ Quatrième idée reçue : la ghettoïsation serait liée uniquement aux seuls niveaux de loyers pratiqués. C'est méconnaître la complexité du phénomène de paupérisation qui est aussi lié à d'autres éléments, ne serait-ce que l'attractivité des quartiers : la proximité des transports, la présence des services publics, etc. On peut avoir des loyers plus élevés, mais lorsqu'il s'agit de logements isolés, pourris, loin des transports et faiblement attractifs (*cf. entretien et qualité du*

parc), on ne trouve pas de ménages pour y aller. De fait, on est obligé de diminuer les niveaux de loyer.

J'ai envie de dire 5^{ème} idée reçue, mais je pense que l'on pourrait faire la liste de toutes les idées reçues : la ghettoïsation serait l'apanage du logement social. Là aussi, j'ai envie de dire que c'est méconnaître l'autre réalité qui est celle du parc privé. C'est la réalité un peu importante à Bagneux aussi. Une étude de l'IAU montrait qu'en Île-de-France, les Franciliens qui majoritairement ont de très bas revenus sont plus ceux qui sont dans le parc locatif privé que dans le parc locatif social.

Globalement, ils ont recensé 140 000 ménages à très bas revenu dans le parc locatif privé, contre 126 000 dans le parc locatif social avec des ménages ayant un reste à vivre de 226 € dans le parc privé, ce qui est extrêmement faible et de 414 € de reste à vivre pour les locataires du parc social.

Malgré tout, il fait mieux bon vivre dans le parc social, puisque les loyers sont plafonnés et permettent des taux d'efforts moindres, même si parfois les ressources sont un peu moindres. Proportionnellement, les prix ont flambé dans le parc locatif privé. Si l'on prend juste les revenus, ils sont peut-être un peu plus élevés dans le privé, mais du fait des loyers élevés et des charges, les budgets sont beaucoup plus contraints et le parc privé, de fait, crée de la pauvreté. Ceci est dénoncé tous les ans par la Fondation Abbé Pierre, mais je ne reviendrai pas sur cet aspect.

S'agissant des arguments propres à Bagneux, on pourrait en évoquer 3 principaux sur le fait que nous souhaitons continuer à construire du logement social :

- On a des enjeux de renouvellement du parc importants : 60 % du parc social de Bagneux ont été construits dans les années 60/70. On arrive à l'obsolescence technique des bâtiments en cause et on manque de financement en dehors des opérations de renouvellement urbain pour que les bailleurs puissent les rénover.

- Un quartier nouveau entier va sortir de terre. Mme Meker l'a évoqué, nous nous sommes engagés non pas à être sur un rééquilibrage juste mathématique à l'échelle de la ville, puisque dans nos prospectifs à horizon 2030, on arrive à 50 %, mais d'être dans un rééquilibrage quartier par quartier, espace de vie par espace de vie, macrolot par macrolot. On ne peut pas dire qu'il y aura, dans le quartier des Mathurins, 0 % de logements sociaux. Ce serait créer une enclave de non-mixité dans la ville, or, ce n'est pas ce que l'on souhaite.

Troisième élément plus général : il y a un enjeu de cohésion sociale dans notre ville, que les projets urbains d'aujourd'hui ne soient pas la fracture sociale de demain. On ne peut pas dire : il y aura, d'un côté, les logements sociaux anciens dans lequel des ménages à faibles ressources se logeront et, de l'autre côté, des logements privés beaucoup plus chers en tout cas pour lesquels il faut plus de ressources pour y avoir accès en créant deux mondes qui s'ignorent, car ce n'est pas faire société ni ville.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Après ce débat intéressant et assez complet, je vous propose de passer au vote.

☞ VOTE : LE VOEU EST ADOPTÉ, MOINS 5 ABSTENTIONS (GROUPE BAGNEUX VALEURS ET MADAME HUET) ET 2 NPPV (GROUPE BAGNEUX DEMAIN)

Mme le MAIRE. - Il me reste à vous remercier et à vous souhaiter une bonne nuit malgré l'heure tardive.

(La séance est levée à 00 h 15.)